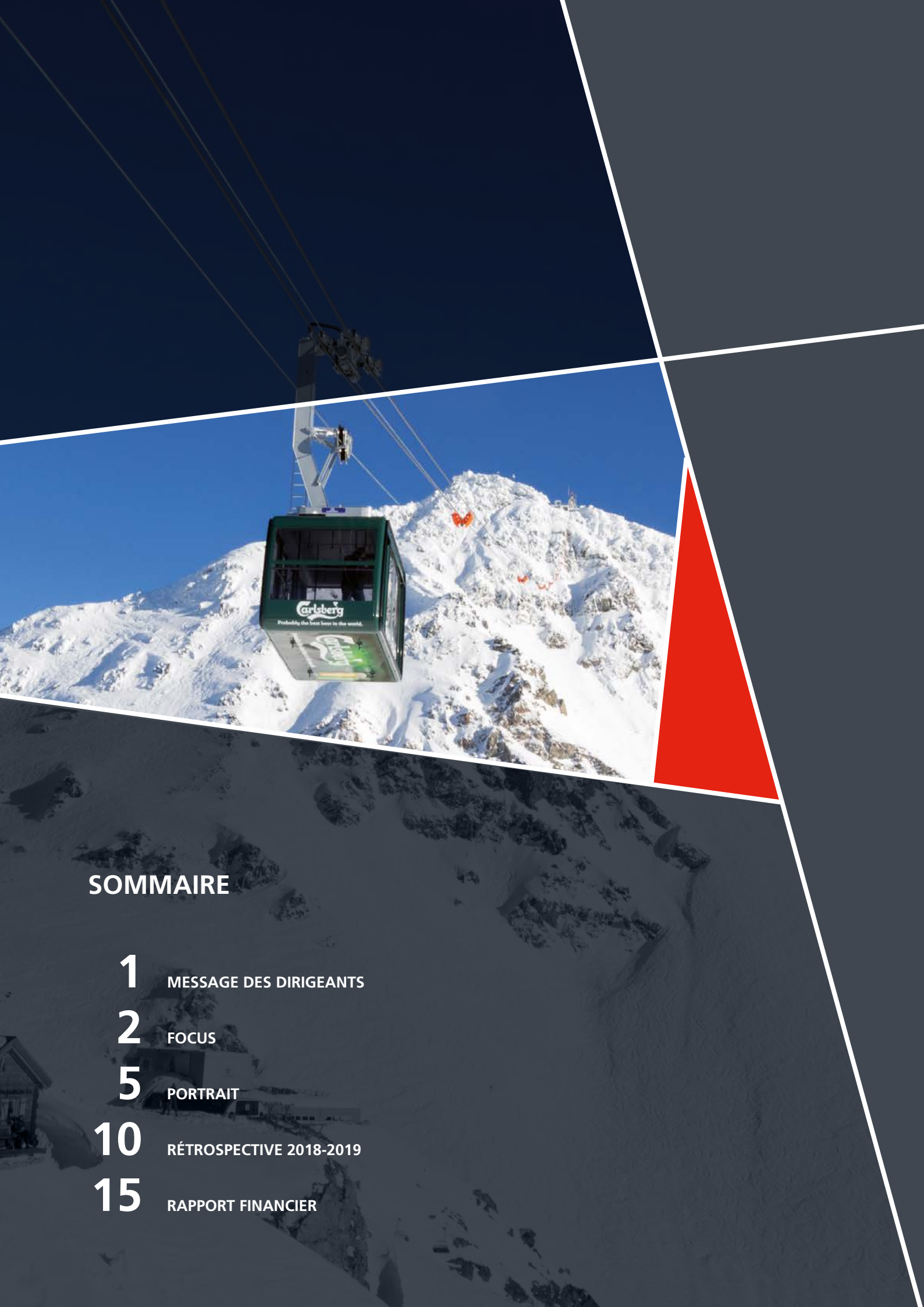


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018





SOMMAIRE

1 MESSAGE DES DIRIGEANTS

2 FOCUS

5 PORTRAIT

10 RÉTROSPECTIVE 2018-2019

15 RAPPORT FINANCIER

MESSAGE DES DIRIGEANTS



De gauche à droite:
Christian Burrus, vice-président, Jean-Albert Ferrez,
président du Groupe Téléverbier et Laurent Vaucher, CEO.

Vers onze mois d'exploitation grâce au bike

La dynamique positive de l'exercice 2017-2018 ne s'est pas essoufflée. Avec des résultats en progression, la saison 2018-2019 confirme que Téléverbier a toutes les cartes en main pour consolider et développer, en collaboration avec les collectivités, une expérience touristique de qualité, été comme hiver.

L'exercice 2017-2018 de notre société avait reflété de nombreux changements : un enneigement et un ensoleillement généreux après cinq années de vaches maigres, un focus médiatique important sur la branche des remontées mécaniques, un taux de change moins défavorable, la prise de fonction de Laurent Vaucher à la tête de la société... Ce contexte favorable, influencé en partie – il est bon de le souligner – par des facteurs externes climatiques ou économiques, avait permis de boucler un exercice en progression sur le plan financier. L'objectif était ainsi fixé : en faire un exercice-étalon et pérenniser les résultats en matière de fréquentation du domaine, de satisfaction des clients, de chiffre d'affaires, d'EBITDA et de résultat net.

Objectifs atteints

L'exercice 2018-2019 a répondu aux attentes. Il a même fait mieux que tenir ses promesses, puisqu'il s'inscrit encore en progression par rapport au précédent. Même si l'automne 2018 – chaud et sec – a laissé planer le doute, la transition été-hiver en quelques jours à fin octobre nous a permis de lancer la saison le 2 novembre déjà, dans d'excellentes conditions. L'action combinée des départements exploitation (voir pp. 2-3) et

commercial a ensuite déroulé quasiment six mois de bonheur pour nos skieurs, habitués ou de passage : sécurisation du domaine, préparation des pistes, offre de restauration et succession d'événements tout au long de la saison n'en sont que la partie visible.

A défaut de nouvelles installations de remontées mécaniques d'envergure, les investissements de l'été 2018, en particulier dans l'enneigement mécanique, ont également contribué à cet exercice. Poursuivant sa vision d'intégration verticale, Téléverbier s'est par ailleurs plus fortement impliqué dans la gestion de la Résidence*** La Tzoumaz-Verbier. Cette offre complémentaire a permis d'attirer une clientèle nouvelle qui a certainement contribué à hauteur d'environ un million de francs au chiffre d'affaires du groupe. Nous travaillons de concert avec la famille Burrus, principal investisseur de Téléverbier et de la Résidence, pour pérenniser ce vecteur de croissance.

Profiter de l'élan du bike

Autre vecteur de croissance important pour la destination dans son ensemble, et Téléverbier en particulier, la saison d'été et ses activités spécifiques s'inscrivent également en forte progression. La première édition du E-Bike Festival, projet porté sur

les fonts baptismaux par le créateur de l'Xtreme Nicolas Hale Woods, a dépassé toutes les attentes. Elle a également mis en exergue les défis auxquels Téléverbier et les acteurs de la station vont être confrontés ces prochaines années pour adapter notre infrastructure initialement prévue pour le ski à la pratique du vélo, électrique ou non. A terme, ce sont quasiment onze mois d'activités qui s'offrent à nous : six mois de ski, de novembre à avril, et cinq mois de bike, de juin à octobre.

Depuis maintenant septante ans, Téléverbier est au cœur de l'activité économique de la région. Tous les acteurs de la branche touristique dépendent directement ou indirectement de nous, et les autres branches se verraient réduites à la portion congrue si les touristes devaient désertier notre région. Conscientes de cet état de fait, les autorités communales ont entamé une réflexion de fond sur la répartition des tâches, des responsabilités et des flux financiers entre notre société et les collectivités. Menées dans un climat constructif, ces réflexions ont déjà porté leurs premiers fruits et se poursuivent dans l'intérêt de toutes les parties.

Au nom du Conseil d'administration et de l'ensemble du personnel, nous vous remercions pour votre confiance.

«Garantir un domaine skiable ouvert et sécurisé de novembre à fin avril»

Titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste des installations de transport à câbles et d'un brevet fédéral de guide de montagne, Lionel May, 43 ans, est féru de mécanique et de hauts sommets. Il conjugue aujourd'hui ses deux passions en tant que directeur d'exploitation (COO) de Téléverbier. Un poste qu'il occupe depuis 2014, après avoir gravi les échelons de la société. Son département emploie 75 personnes à l'année et 220 en période hivernale pour maintenir un domaine skiable sécurisé en parfaites conditions.

En tant que passionné de mécanique et de montagne, peut-on rêver mieux qu'un poste de directeur d'exploitation au sein d'une société comme Téléverbier ?

Exercer un métier aussi varié, qui touche de près à deux de mes passions, est une chance extraordinaire. De là à dire que j'en ai toujours rêvé, je ne crois pas. La vie est faite d'opportunités et de choix. J'ai pris les bonnes décisions, pas toujours faciles d'ailleurs, à certains moments-clés de mon parcours, et je suis ravi d'occuper ce poste aujourd'hui.

Vous connaissez très bien la «maison», que vous avez rejointe il y a quinze ans déjà. Comment s'est passée votre arrivée ?

Après mon CFC de mécanicien-électricien, j'ai travaillé durant cinq ans sur des tours à commande numérique pour une entreprise spécialisée dans la fabrication de préleveurs d'échantillons de produits chimiques, basée alors à Lourtier. C'est à cette période également que j'ai obtenu mon brevet de guide de montagne. S'en est suivie une expérience en tant que guide indépendant. Mais le besoin de conserver un pied dans la mécanique s'est fait ressentir, et dès 2005, j'ai eu l'opportunité de rejoindre le service technique de Téléverbier pour effectuer les travaux de révision des installations durant l'été, tout en conservant mon activité de guide en hiver.

L'équilibre idéal en somme...

C'est vrai, mais je ne me voyais pas exercer le métier de guide toute ma vie. A fin 2009, on m'a proposé le poste de responsable du secteur de Bruson, un poste à plein temps que j'ai accepté, même si le choix a été cornélien. J'ai obtenu dans la foulée mon brevet fédéral de spécialiste des installations à câbles. En 2014, j'ai repris la direction du département exploitation de Téléverbier, et je me forme actuellement dans le domaine du management en vue de passer mon brevet fédéral de cadre.

Vous êtes aujourd'hui à la tête d'un département qui compte environ 220 employés en haute saison. Quelles sont les missions de vos équipes ?

Pour résumer, le département exploitation est responsable du bon fonctionnement du domaine skiable. Cela touche à plusieurs critères, qui vont de la qualité des pistes à la sécurité du domaine, en passant par tout ce qui concerne la technique, les installations de remontées mécaniques et l'enneigement mécanique. Sans oublier la sécurité au travail, qui est également du ressort de mon département.

Comment gère-t-on l'exploitation d'un domaine aussi étendu que celui de Téléverbier, avec plus de 1000 hectares de domaine skiable, près de 40 installations et 200 kilomètres de pistes ?

Tout est question d'organisation et de rigueur. D'anticipation aussi, même s'il est difficile de tout prévoir lorsqu'on dépend des conditions climatiques. Il faut parfois savoir faire preuve de flexibilité et de réactivité. Et bien entendu, tout cela se gère en équipe. Je peux m'appuyer sur des chefs de service et des chefs de secteur très compétents, que je tiens à remercier ici pour leur travail.

La préparation des pistes est la partie la plus visible de votre travail, tout au moins celle que les clients jugent souvent en premier. Quels moyens mettez-vous en œuvre dans ce domaine ?

C'est certes la partie la plus visible pour les clients, mais c'est surtout un travail de l'ombre ! Nos dameuses – 26 au total, y compris celles de réserve – sillonnent les pistes toute la nuit, de 19h à 4h du matin. On compte 18 000 heures de damage par hiver. Notre parc de véhicules est équipé de capteurs permettant de mesurer précisément la hauteur de neige, ce qui nous permet ensuite d'optimiser la production de neige aux endroits nécessaires. 400 équipements d'enneigement mécanique sont installés sur l'ensemble du domaine, offrant ainsi une couverture intégrale. Nous avons effectué d'importants investissements ces dernières années et allons continuer à en faire, essentiellement afin d'améliorer les débits instantanés à disposition.

Qu'entendez-vous par là ?

Même si rien ne remplace la neige naturelle, l'enneigement mécanique est essentiel pour maintenir un domaine skiable en bon état le plus longtemps possible.



**« Même si rien ne remplace la neige naturelle, l'enneigement mécanique est essentiel pour maintenir un domaine skiable en bon état le plus longtemps possible. A Verbier, les fans de glisse peuvent skier de novembre à fin avril, dans d'excellentes conditions. »
Lionel May, COO**

A Verbier, les fans de glisse peuvent skier de novembre à fin avril, dans d'excellentes conditions. Toutefois, pour produire de la neige artificielle de qualité, l'humidité de l'air et le froid sont des facteurs déterminants. Or, on constate aujourd'hui que les périodes de froid sont de plus en plus courtes. Nous avons donc besoin de matériel performant et moins énergivore pour gagner en réactivité lorsque les conditions sont optimales.

L'efficacité énergétique est un domaine dans lequel Téléverbier investit beaucoup. Quels projets sont en cours ?

Nous avons plusieurs projets importants à l'étude ou en cours de déploiement, qui s'inscrivent dans notre volonté de favoriser les énergies renouvelables et de réduire notre consommation. Le premier concerne le système de chauffage du bâtiment des Ruinettes, où un chauffage à pellets remplacera, à l'horizon 2021, l'actuelle chaudière à mazout. Nous récupérerons également la chaleur des moteurs de la nouvelle télécabine « Médran-Ruinettes » pour chauffer les locaux. Un second projet en cours vise le renouvellement des commandes électriques de certaines de nos remontées, particulièrement gourmandes en énergie. Enfin, nous travaillons à la certification ISO 50 001 de management de l'énergie dans un avenir proche.

La sécurisation du domaine skiable est un autre enjeu majeur. Comment gérez-vous cet aspect ?

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour éliminer les dangers en amont des pistes et sur les pistes. En amont, nous effectuons des

opérations de minage afin de prévenir tout déclenchement d'avalanche et balisons le périmètre sécurisé. Sur les pistes, nous intervenons en protégeant les obstacles à l'aide de matelas et de filets. Nos patrouilleurs font également un gros travail de prévention et de sensibilisation.

Et cela fonctionne-t-il ?

Le risque zéro n'existe pas. Le nombre de blessés que nous enregistrons annuellement se situe entre 600 et 800 personnes. Un chiffre relativement bas en comparaison européenne et compte tenu du volume de skieurs sur nos pistes, plus de un million par an.

Le mot de la fin sur le titre de « Meilleure station de ski de Suisse » décroché par Verbier pour la deuxième année consécutive à l'occasion des « World Ski Awards » 2019. Une sacrée reconnaissance pour votre travail ?

Ce serait prétentieux d'en attribuer tous les mérites à mon département. Nous œuvrons au quotidien pour faire de Verbier le meilleur domaine skiable de Suisse. Naturellement qu'une telle récompense nous rend fiers. Mais les belles pistes ne font pas tout. Verbier offre surtout une expérience à part entière. Beaucoup d'autres critères entrent en jeu dans ce genre de prix, tels que les services et animations proposés en station. Il faut voir dans cette distinction le fruit du travail de tous les acteurs touristiques et partenaires de la station.



PORTRAIT



ORGANISATION

Direction



De gauche à droite:

Gilles Cottet - Directeur STA

Lionel May - Directeur opérationnel (COO)

Nuno Dias - Directeur financier (CFO)

Laurent Vaucher - Directeur général (CEO)

Carole Moos - Directrice commerciale (CCO)

Eric Crettaz - Directeur Télé-Thyon

Conseil d'administration



De gauche à droite:

Klaus Jenny - Administrateur *

Mélanie Mento - Administratrice

Jean-Michel Gaillard - Administrateur

Philippe Roux - Administrateur

Jean-Paul Burrus - Administrateur

Christian Burrus - Vice-président et administrateur délégué *

Jean-Albert Ferrez - Président *

Alexandre Perraudin - Administrateur

Eric-A. Balet - Administrateur délégué

Jean-Baptiste Vaudan - Administrateur *

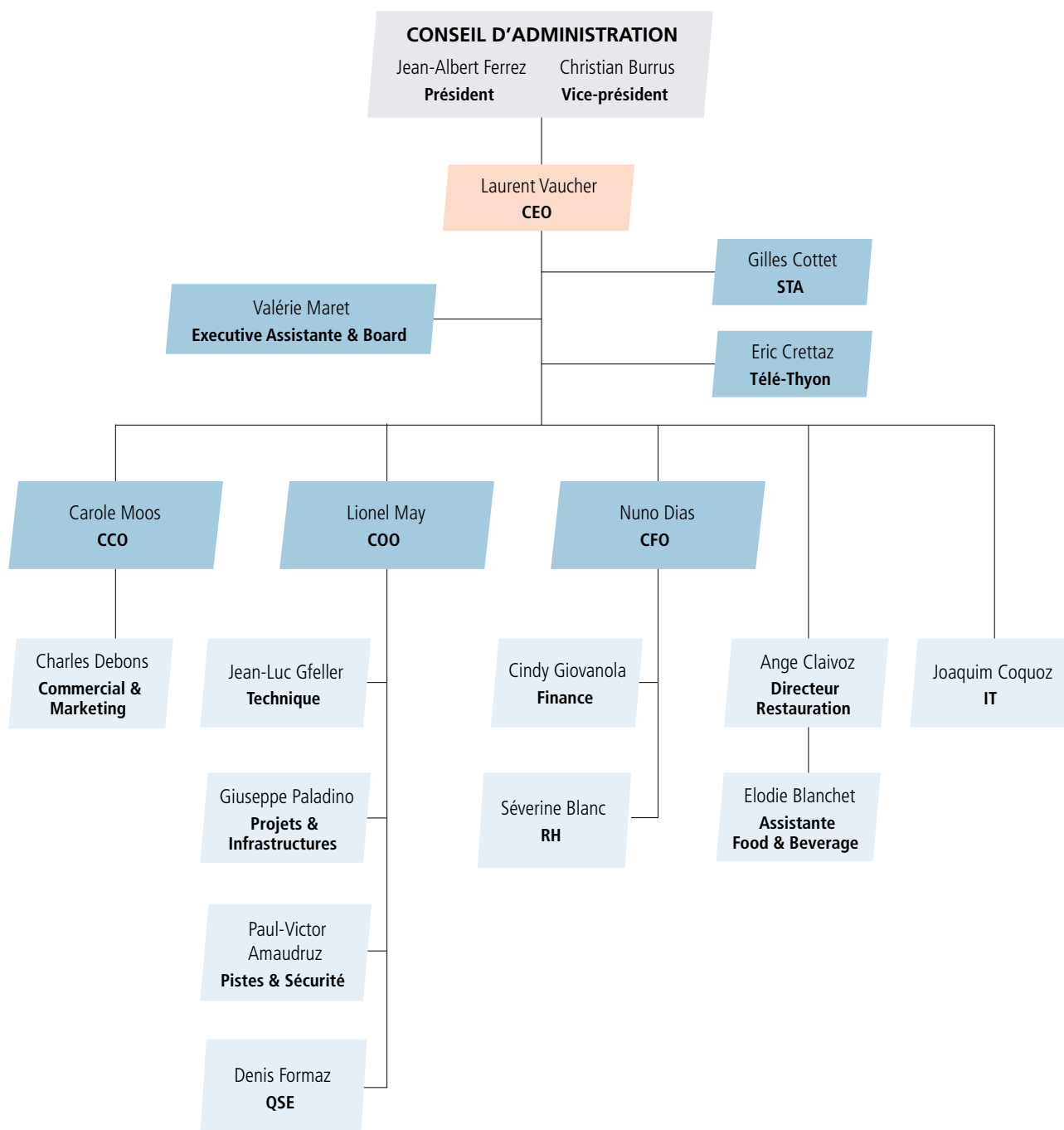
François Corthay - Administrateur

Marcus Bratter - Administrateur

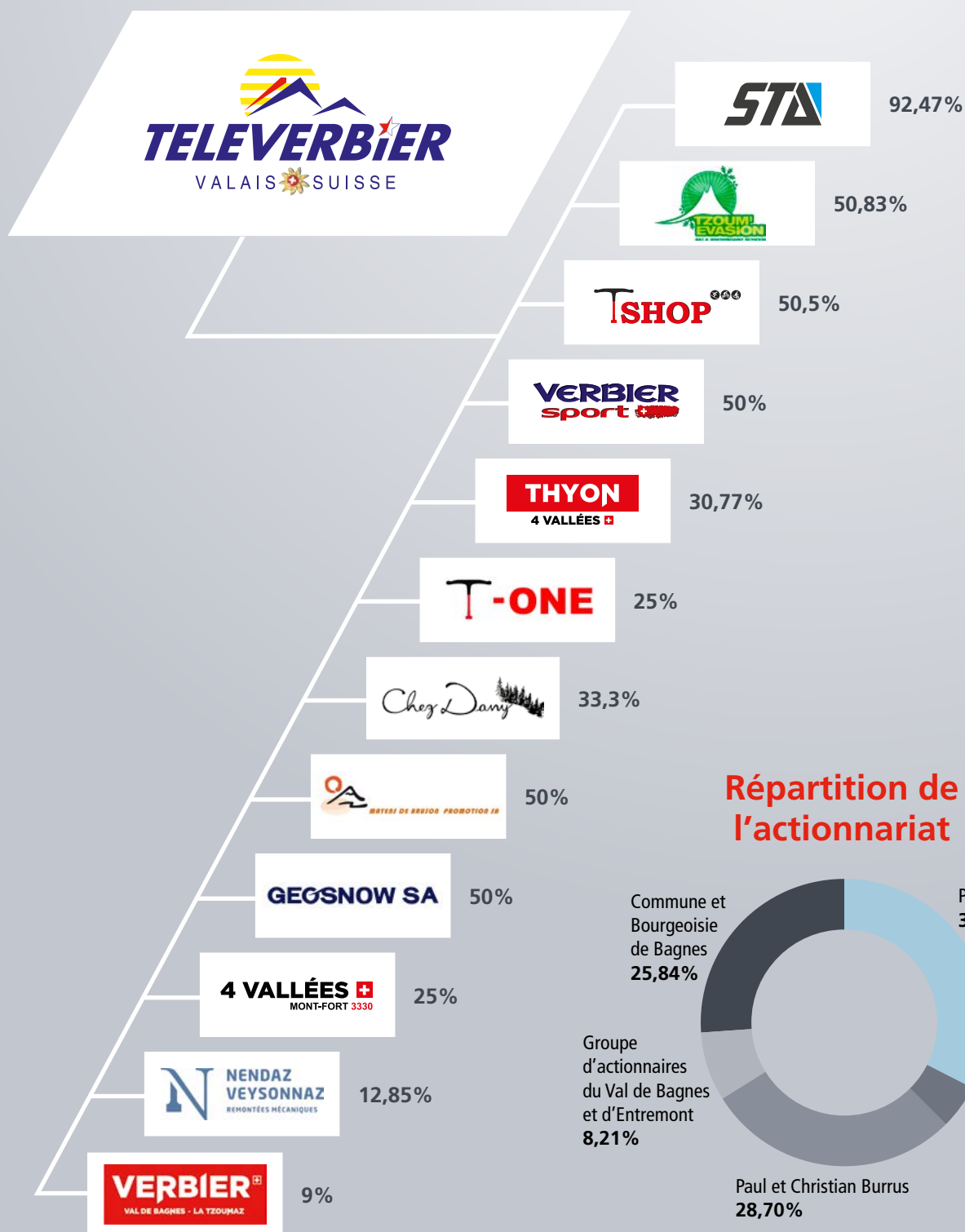
Frédéric Véron - Administrateur

* Membre du Bureau du Conseil d'administration

Organigramme d'entreprise



Organigramme juridique



Chiffres clés de l'exercice 2018-2019

Chiffre d'affaires (en MCHF)	57,0
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) (en MCHF)	18,2
Cash-flow (en MCHF)	14,5
Total des investissements (en MCHF)	9,1
Résultat net (en MCHF)	3,5
<hr/>	
Journées skieurs Téléverbier	1 161 554
Journées skieurs y compris celles provenant des 4 Vallées	1 337 681
<hr/>	
Nombre de remontées mécaniques	37
Débit horaire	45 980 pers./h
Surface de pistes balisées	1 160 ha (domaine skiable) 217 ha (surface damée)
Dénivelé à disposition	Entre 1500 et 3300 m
Nombre d'enneigeurs	372
<hr/>	
Nombre d'employés annuels	183
Nombre d'employés, y compris saisonniers	429

1 161 554
journées skieurs
Téléverbier

Soit 3,8% d'augmentation par rapport à l'hiver précédent. Un très bon résultat, dû en partie aux excellentes conditions d'enneigement du début de saison.

70%

La part de notre domaine skiable profitant d'un enneigement mécanique. Cette large couverture nous permet de garantir un enneigement de qualité durant tout l'hiver.

2018

2 NOVEMBRE 2018

Les chutes de neige et l'enneigement mécanique permettent de lancer la saison avec l'ouverture du Lac des Vaux. Plus de 3000 skieurs empruntent les pistes durant ce premier weekend.

DERNIÈRE SEMAINE DE NOVEMBRE

Un front froid s'abat sur la région et permet de mettre à profit la nouvelle installation d'enneigement mécanique fraîchement réalisée sur les pistes du Casino et de la Tournelle.

8 DÉCEMBRE 2018

3000 Saint-Nicolas se donnent rendez-vous à Verbier à l'occasion de l'**Opening Session** malgré une météo maussade. Un nouveau record!



25 DÉCEMBRE 2018

Une superbe journée ensoleillée en guise de cadeau de Noël pour les 14 000 skieurs qui ont pu profiter de ces conditions magiques.

DERNIÈRE SEMAINE DE JANVIER 2019

D'abondantes chutes de neige permettent d'amorcer les vacances de février dans d'excellentes conditions.

FÉVRIER 2019

L'enneigement et un soleil radieux sont présents durant les semaines de relâche des cantons romands. La fréquentation est au rendez-vous.



NOUVELLE INSTALLATION D'ENNEIGEMENT MÉCANIQUE À SAVOLEYRES

Durant l'été 2019, la piste reliant Savoleyres aux Esserts a été équipée d'une installation d'enneigement mécanique à la pointe de la technologie, garantissant ainsi un retour en station jusqu'à la fin de la saison. Une quarantaine d'enneigeurs ont été répartis sur l'ensemble de la piste, dont la partie inférieure a été rebaptisée « Piste Philippe Roux ».



2019

23-31 MARS 2019

La légendaire face du Bec des Rosses est le théâtre de la 24^e édition de **l'Xtreme de Verbier**. Les meilleurs freeriders du monde répondent présent.

6 AVRIL 2019

Très grande édition du **Verbier High Five by Carlsberg** qui réunit les amateurs de ski et le gratin mondial du cirque blanc.

28 AVRIL 2019

Dernier jour d'ouverture du domaine skiable, qui ferme ses installations après presque six mois d'exploitation. Le bilan de la saison est excellent !



PARTENARIAT AVEC LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT FERROVIAIRE

Les CFF, RégionAlps, TMR et Téléverbier ont conclu un accord pour la mise sur pied du Verbier Express. Dès la saison 19-20, ce train relie en ligne directe, tous les samedis et dimanches, Genève-Aéroport au Châble sans changement de train à Martigny. Cela renforce, d'une part, l'accès à notre domaine skiable et, d'autre part, le développement de la mobilité douce dans la région.

2019

NOUVEAU LIFTING POUR LE TÉLÉSIÈGE DU LAC 1

Les sièges et les garde-corps du télésiège du Lac 1 ont été remplacés afin d'augmenter à la fois la sécurité et le confort de notre clientèle. La commande et l'entraînement électriques de l'ensemble de l'installation ont également été intégralement renouvelés dans le cadre d'une mise en conformité.



8 JUIN 2019

Ouverture du **Verbier Bikepark**.
Les amateurs de VTT de descente s'élancent sur des pistes encore bordées de murs de neige par endroits.

15-18 AOÛT 2019

Première édition
du **Verbier E-Bike Festival**
qui rencontre un très fort succès
sous un soleil radieux.

ÉTÉ 2019

Record d'affluence pour Téléverbier durant cette saison estivale, avec plus de 4000 usagers empruntant les installations de remontées mécaniques certains jours.



RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION	17
2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES	17
3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	18
3.1 Contrôle interne	18
3.2 Contrôle des comptes	21
3.3 Gouvernement d'entreprise	21
4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2018-2019	25
4.1 Activité et résultats de la période du 1.11.2018 au 31.10.2019	25
4.2 Les flux financiers	26
4.3 Perspectives d'avenir	27
5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS	28
5.1 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2018-2019	28
5.2 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2017-2018	29
6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA	30

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. COMPTES CONSOLIDÉS	32
7.1 Compte de résultat global consolidé	32
7.2 Etat du résultat global	32
7.3 Bilan consolidé	33
7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés	34
7.5 Tableau des variations des capitaux propres consolidés	35
7.6 Annexes aux comptes consolidés	36
8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA	61

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

9. COMPTES ANNUELS	65
9.1 Compte de résultat	65
9.2 Bilan	66
9.3 Annexes aux comptes annuels	68
9.4 Répartition du résultat au bilan	71
10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA	72

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION

M. Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
Nommé en 2015

c/o Téléverbier SA

Case postale 419
1936 Verbier

M. Nuno Dias

Directeur financier
Nommé en 2018

c/o Téléverbier SA

Case postale 419
1936 Verbier

Attestation

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en pages 25 et suivantes) présente un tableau fidèle de la gestion des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Verbier, le 21 février 2020

Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration

Nuno Dias

Directeur financier

Contact investisseurs

M. Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
+41 27 775 25 11
ja.ferrez@televerbier.ch

M. Nuno Dias

Directeur financier
+41 27 775 25 11
n.dias@televerbier.ch

2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES

Fiduciaire FIDAG SA

Rue des Cèdres 9
1920 Martigny

Responsable du mandat: Mme Anne-Laure Rey, experte-réviseur agréée. Cette dernière est assistée par M. Jessy Rudaz, également expert-réviseur agréé. Leur mandat a été renouvelé en 2019. Le mandat de l'Organe de révision est soumis chaque année pour une durée d'une année à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1 CONTRÔLE INTERNE

Le Président de votre Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I) et des procédures de contrôle interne mises en place par la société (partie II), (article 117 de la loi de Sécurité financière, article 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce).

3.1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

3.1.1.1 Organisation de la société

Constituée sous forme de société anonyme en 1950, la société a adopté la forme de société anonyme avec Conseil d'administration et Direction générale, qui permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et de contrôle de cette direction.

La gestion et la direction de la société sont confiées à la Direction générale par le Conseil d'administration. La Direction générale exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dont les membres sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Cette dernière peut les révoquer à tout moment.

La composition et l'activité du Conseil d'administration sont régies par les dispositions légales (Code des Obligations suisse), les statuts et un règlement d'organisation édictés par le Conseil d'administration lui-même.

3.1.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Président – ou le Vice-Président (également Administrateur délégué) en cas d'absence du Président – convoque le Conseil d'administration et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil d'administration en concertation avec la Direction générale et, sauf en cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil d'administration au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le secrétariat est assuré par la secrétaire hors Conseil de la société. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Un projet de procès-verbal est transmis au Président du Conseil d'administration, qui le contrôle et le finalise. Le procès-verbal est ensuite transmis aux membres du Conseil d'administration. Il est approuvé lors de la séance suivante. Au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, le Conseil s'est réuni six fois.

Le Conseil d'administration est assisté par le Bureau du Conseil d'administration, composé de quatre membres, dont le Président du Conseil d'administration et le Vice-Président Administrateur délégué. Le Bureau se réunit pour préparer les thèmes et les décisions à soumettre au Conseil d'administration. Il traite les affaires urgentes entre les séances du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice écoulé, le Bureau s'est réuni huit fois. Il

a été régulièrement consulté par voie de circulation.

Les rémunérations de la direction sont traitées par un Comité de rémunération formé du Président et d'un ou plusieurs membres du Bureau. La rémunération du Président, respectivement du Vice-Président Administrateur délégué, est traitée par les autres membres du Bureau, qui soumettent une recommandation au Conseil.

Le Comité de rémunération siège au moins une fois par année après la clôture des comptes. Le Président et/ou le Vice-Président Administrateur délégué assurent le contact régulier avec la Direction générale, la communication sociale, et appuient la Direction générale dans le cadre des dossiers stratégiques. Au cours de l'exercice écoulé, le Président et le Vice-Président Administrateur délégué ont consacré au total environ 60 jours de travail à la société.

3.1.1.3 La rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une indemnité de responsabilité fixée annuellement.

Pour l'exercice écoulé, ce montant se monte à CHF 3000.-. Exceptés le Président et le Vice-Président Administrateur délégué, qui bénéficient d'une rémunération spécifique, les membres du Bureau perçoivent une indemnité supplémentaire de CHF 3000.-.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent en outre un jeton de présence de CHF 300.- par séance.

Les membres du CA qui participent à des missions particulières (hors séances régulières) sont indemnisés sur une base horaire, rémunérés selon leur degré de spécialisation.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2018-2019 et 2017-2018 figurent en pages 28-29.

3.1.1.4 Relations entre Direction générale et Conseil d'administration

La Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs dévolus au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts ou le règlement interne.

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration doit prendre les décisions qui touchent :

- l'exercice de la haute direction de la société et l'établissement des instructions nécessaires ainsi que de la haute surveillance ;
- le mode d'organisation ;
- la fixation des principes comptables et du contrôle financier ;
- la nomination et la révocation des personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- la stratégie de développement ;
- les budgets annuels des investissements du Groupe ;
- tout projet de prise de participation et d'acquisition de terrains ;

- tout investissement, toute prise de participation ou cession dans un nouveau domaine d'activité;
- tout accord de partenariat;
- l'établissement du rapport de gestion;
- l'établissement des comptes annuels;
- la préparation de l'assemblée générale des actionnaires et l'exécution de ses décisions.

3.1.2 Les procédures de contrôle interne

3.1.2.1 La définition et les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la réalisation et l'optimisation des opérations;
- la fiabilité des informations financières;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

En outre, tel que conçu au sein du Groupe Téléverbier, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est pris en compte au même niveau et qu'il est atteint. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

3.1.2.2 L'environnement de contrôle

Organisation générale au niveau du Groupe Téléverbier

Le Groupe s'est développé autour du métier d'exploitation de domaines skiables. Le Groupe est actif uniquement en Suisse ; il est directement propriétaire de ses installations sur les territoires des communes de Bagnes, Riddes, Nendaz, Saxon et Orsières. Il assure en outre la gestion opérationnelle d'installations appartenant à Télé-Thyon SA, sur les communes de Vex et Hérémence, société dont il est actionnaire à hauteur de 30,77%.

Le Groupe détient une participation majoritaire dans la société STA SA, dont l'activité est directement liée à l'entretien et à la construction d'équipements et de machines proches de son activité. Le Groupe détient en outre des participations minoritaires dans des sociétés dont l'activité est complémentaire à l'activité d'exploitation de domaines skiables.

Toutes les activités administratives et financières ainsi que la gestion des ressources humaines et informatiques du Groupe sont assurées par le Siège de la société à Verbier. Le Siège assure notamment :

- la gestion des services fonctionnels tels que la consolidation, l'établissement des règles comptables, les financements à moyen et long terme, les relations avec les investisseurs, l'administration du réseau informatique du Groupe, les ressources humaines;
- la gestion du système de reporting et de planification des remontées d'informations comptables et financières permettant un pilotage précis à tous les niveaux et la réactivité nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation décentralisée;
- la mise en place des dispositifs de contrôle interne et de contrôle des risques.

La Direction générale assure une fonction d'organisation, d'animation et d'assurance du bon développement du Groupe et veille à la rentabilité et à la sécurité des capitaux engagés dans le Groupe.

Réunie hebdomadairement, la Direction générale exerce notamment le suivi et le contrôle des activités de la société comme l'avancement des dossiers, le suivi de la marche des affaires et la gestion des risques. L'ensemble des décisions prises est ensuite mis en application par l'intermédiaire des membres de la Direction générale élargie.

En juin 2007, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit. Ce dernier regroupe M. Frédéric Véron, M. Klaus Jenny, Mme Mélanie Mento et M. François Corthay, qui en assume la présidence. Durant l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises.

3.1.2.3 La gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du Groupe

Téléverbier est articulé autour de la détection et de l'anticipation des risques opérationnels, notamment ceux liés à la sécurité des biens et des personnes, d'une part, et de la gestion des risques financiers, juridiques et fiscaux, d'autre part. Ce dispositif est assuré sous le contrôle de la Direction générale.

L'identification des risques s'organise autour d'une veille des activités, complétée par des remontées d'informations jusqu'au Conseil d'administration sur des sinistres ayant pu affecter le Groupe ou d'autres entreprises du secteur.

Un projet de cartographie des risques du Groupe a été établi et approuvé par le Conseil d'administration.

Organisation et outils de gestion des risques financiers

Les outils de gestion utilisés pour le pilotage budgétaire, ainsi que le suivi des indicateurs de performance en vigueur dans le Groupe et déclinés localement, participent à la détection et à la maîtrise des risques financiers.

Les principaux outils de suivi permanent permettent de contrôler, d'une part, le niveau d'endettement du Groupe et, d'autre part, les risques liés aux variations des taux d'inflation.

La gestion des risques juridiques et fiscaux ainsi que des programmes d'assurances a été placée sous la responsabilité de la

Direction générale; elle a, le cas échéant, recours à l'expertise externe pour évaluer et quantifier les éventuels risques juridiques, fiscaux et d'assurances.

Le Groupe est notamment assuré contre les dommages naturels, pertes d'exploitation et responsabilité civile, ce qui contribue au renforcement du contrôle interne. Annuellement, le Groupe procède à une mise à jour des couvertures d'assurances.

Gestion et communication de crise

Le Groupe dispose de moyens humains, matériels et de communication au cas où une crise surviendrait.

Certaines procédures comportent des observations sur les actions à mener en cas de crise ou plus généralement dans des situations particulières qui nécessitent des moyens adaptés. C'est le cas notamment des plans d'opérations internes.

En outre, une cellule de crise peut être activée au niveau du Siège, à la demande du Président du Conseil d'administration. Elle a pour objet de réunir au plus vite les responsables du Groupe en cas de crise majeure.

En matière de communication de crise, des règles sont définies au niveau de chaque métier. Elles permettent d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du Siège.

3.1.2.4 Les processus de contrôle interne

Les processus relatifs au pilotage du Groupe Téléverbier sont :

La stratégie et la planification

Les axes stratégiques du Groupe sont définis et approuvés par le Conseil d'administration. Le processus Budget/Plan est préparé et piloté par la Direction générale, qui définit les objectifs clés, fixe le calendrier d'instruction et de validation, développe, maintient et pilote les systèmes d'information correspondants. C'est le Conseil d'administration qui approuve le budget définitif d'exploitation et d'investissement.

La communication financière

La communication du Groupe forme un ensemble cohérent dont la finalité est de faire comprendre la stratégie de l'entreprise, de mettre en valeur ses performances et ses perspectives.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration, la Direction générale définit et met en œuvre la communication d'entreprise. Elle organise les relations avec l'environnement économique et financier.

La communication interne

Sur les sujets stratégiques ou sensibles, la Direction générale définit avec les cadres de l'entreprise une communication interne permettant d'assurer une base d'information commune et cohérente à l'ensemble du Groupe.

La gestion des ressources humaines

Les décisions relatives à la nomination, à la rémunération, aux évolutions de carrière des cadres dirigeants du Groupe sont prises par la Direction générale en collaboration avec le responsable des ressources humaines de l'entreprise. Le comité de rémunération du Conseil d'administration approuve les principes relatifs à la rémunération des cadres dirigeants et prend les décisions relatives à la rémunération des membres de la Direction.

La gestion financière

Les processus relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont assumés par la Direction financière, sous l'autorité du Directeur général. Il s'agit notamment des missions suivantes :

- définir des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du Groupe ; ce référentiel est actualisé en permanence dans le cadre des évolutions des normes IFRS ;
- définir un processus budgétaire et un plan à moyen terme ;
- définir un processus de reporting ;
- définir un processus de préparation des états financiers consolidés et des publications réglementaires ;
- préparer les informations nécessaires à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière des résultats.

Les comptes statutaires sont établis par la Direction financière. Les comptes annuels et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration avant approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Des comptes semestriels sont établis selon le même processus pour les besoins de la consolidation.

Processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'instruments dont la cohérence est assurée par la Direction financière :

- suivi hebdomadaire des recettes ;
- tableau de bord financier mensuel ;
- tableau de bord hebdomadaire de trésorerie ;
- remontées périodiques d'analyses spécifiques (données commerciales notamment).

L'objectif de ce reporting est de permettre au Conseil d'administration d'effectuer un suivi de la situation économique et financière de l'ensemble du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique.

L'analyse de ces données et des faits marquants de chaque activité est effectuée par la Direction financière.

Processus de préparation des états financiers consolidés

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les normes IFRS. L'Organe de révision présente ses observations lors de réunions avec le Comité d'audit. A l'issue de ce processus, les comptes consolidés sont présentés au Conseil d'administration.

3.1.2.5 Evolutions du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est dynamique et fait l'objet des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation ainsi que de l'évolution de l'organisation et des enjeux des sociétés. Selon l'article 728a du Code des Obligations, l'Organe de révision doit établir une appréciation du système de contrôle interne dans son rapport à l'intention de l'Assemblée générale des actionnaires.

3.2 CONTRÔLE DES COMPTES

Responsables

Depuis 1974, la fiduciaire FIDAG SA, Rue des Cèdres 9, 1920 Martigny, est l'organe de révision des comptes annuels et consolidés de Téléverbier SA, ainsi que de ses filiales soumises au contrôle ordinaire ou restreint. Depuis l'exercice 2017-2018, le mandat est sous la responsabilité de Mme Anne-Laure Rey, experte-réviser agréée.

Honoraires de l'organe de révision

Durant l'exercice 2018-2019, sans modification par rapport à l'exercice précédent, le Groupe Téléverbier a versé la somme de CHF 133 548.- au titre d'honoraires de révision comptable à la fiduciaire FIDAG SA.

3.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.3.1 Qualifications et fonctions des membres du Conseil d'administration

JEAN-ALBERT FERREZ

Président, Président du Bureau du Conseil d'administration et membre du Comité de rémunération. Nommé en 2012.

- Né en 1971. *Dr ès sciences EPFL. Administrateur indépendant.*

Sociétés affiliées	Administrateur	Mayens de Bruson Promotion SA Télé-Thyon SA
Autres sociétés	Président	Netplus.ch SA Fondation The Ark Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie
	Gérant	JAFERVAL Sàrl
	Administrateur	Banque Cantonale du Valais Gas&Com AG BlueArk Entremont SA IdeArk SA TechnoArk SA
	Membre	Conseil de fondation du Verbier Festival

CHRISTIAN BURRUS

Vice-Président, Administrateur délégué, membre du Bureau du Conseil d'administration. Nommé en 2000.

- Né en 1959. *HEC et Droit à l'Université de Lausanne, MBA à l'INSEAD. Administrateur de sociétés.*

Sociétés affiliées	Administrateur	4 Vallées SA Mayens de Bruson Promotion SA T-One SA
Autres sociétés	Président	AFI ESCA SA UNOFI SAS Groupe Burrus Courtage SA
	Vice-président	Qualibroker AG
	Gérant	Granval Management Sàrl AFI ESCA HOLDING Sàrl
	Président et Administrateur délégué	AFI ESCA Luxembourg SA AFI ESCA Holding Courtage SA
	Administrateur	AFI ESCA IARD SA COFIGECO SA Qualibroker Group SA UNOFI Gestion GIE COFIBOL SA SAM AVANTAGES
	Président du Conseil de surveillance	LSN Assurances SAS UNOFI-Assurances SA UNOFI-Patrimoine SA
	Membre du Conseil de surveillance	UNOFI Crédit SA Financière THEMIS SAS Diot SA

JEAN-PAUL BURRUS

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2010.

- Né en 1954. Licencié en économie HEC Lausanne. Industriel.

Sociétés affiliées	Administrateur	T-One SA Chez Dany SA
Autres sociétés	Président	Omnia Holding SA Mocaflor SA Salpa Inc Ecuadorcolat
	Administrateur délégué	CSCC Compagnie de chocolats et confiseries AG
	Administrateur	GIAC Groupe Burrus Courtage Arvine Holding SA AFI ESCA HOLDING COURTAGE SA
	Gérant	BELCO TRADING SARL Nice & Green SA

ERIC-A. BALET

Administrateur délégué chargé du développement. Nommé en 2017.

- Né en 1956. Licencié en droit.

Sociétés affiliées	Président	Chez Dany SA T-One SA Imalp Thyon SA Géosnow SA
	Vice-président	T-Shop Sàrl
Autres sociétés	Administrateur	Télé-Thyon SA Mayens de Bruson Promotion SA
	Gérant	Tzoum'Evasion Sàrl
	Président	Board Management Systems SA Right To Play Friends Verbier Freeride Association
	Vice-président	Remontées Mécaniques Suisses
	Administrateur	Pharmalp SA Ulysse Siggen SA Certisoft SA
	Membre du Comité	Fondation Right To Play Switzerland Suisse Tourisme Remontées Mécaniques Valaisannes Valais Wallis Outdoor Association

MARCUS BRATTER

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2017. Conseiller général de la Commune de Bagnes.

- Né en 1954. Hôtelier et restaurateur.

Autres sociétés	Administrateur unique	Stratalp SA Ruinettes Gestion SA Alpine Hotels SA MacBirch SA
	Vice-président	Société de développement de Verbier
	Administrateur	Verbier Promotion SA Membre des commissions marketing et événements de Verbier

FRANÇOIS CORTHAY

Membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit. Nommé en 2013.

- Né en 1965. Licencié en économie et gestion d'entreprises. Conseiller communal de la Commune de Bagnes, en charge des finances.

Société affiliée Administrateur de Mayens de Bruson Promotion SA

Autre société Administrateur et partenaire de la Fiduciaire Alpina SA et d'Alpina Révision SA

JEAN-MICHEL GAILLARD

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2010.

- Né en 1961. Garde-forestier et président de la Commune de Riddes.
-

KLAUS JENNY

Membre du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration.

Président du Comité de rémunération et membre du Comité d'audit. Nommé en 2001.

- Né en 1942. Dr en sciences économiques. Administrateur de sociétés.

Autres sociétés Administrateur _____ Maus Frères SA
Diverses fondations et autres sociétés de moindre importance
Membre _____ Organe de Contrôle de Lombard Odier SCA

MÉLANIE MENTO

Membre du Conseil d'administration, du Comité d'audit et du Comité de rémunération. Nommée en 2012.

- Née en 1975. Experte en Finance et Controlling diplômée. Présidente du Conseil général de la Commune de Bagnes.

Société affiliée Présidente _____ Services Techniques Alpins SA

ALEXANDRE PERRAUDIN

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2018.

- Né en 1965. Maîtrise fédérale d'entrepreneur en bâtiment. Directeur d'Entreprise Vaudan SA

Autre société Administrateur _____ Entreprise Vaudan SA

PHILIPPE ROUX

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 1989.

- Né en 1952. Commerçant. Propriétaire et exploitant d'un magasin de sport à Verbier.
-

JEAN-BAPTISTE VAUDAN

Membre du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration. Nommé en 2017.

- Né en 1977. Avocat. Vice-président de la Commune de Bagnes.

Autres sociétés Administrateur _____ SEDRE SA
ALTIS GROUPE SA

FRÉDÉRIC VERON

Membre du Conseil d'administration. Membre du Comité d'audit. Nommé en 2000.

- Né en 1956. Ingénieur mécanicien diplômé de l'EPFL. Directeur général d'un groupe industriel.

Société affiliée Administrateur _____ Mayens de Bruson Promotion SA

Autre société Administrateur _____ Integralco SA

3.3.2 Mandats des membres du Conseil d'administration

	Date de première nomination	Bureau du Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
Jean-Albert FERREZ (Président)	30.03.2012	P		M
Christian BURRUS (Vice-Président, Administrateur délégué)	28.04.2000	M		
Eric-A. BALET (Administrateur délégué)	21.04.2017			
Marcus BRATTER	21.04.2017			
Jean-Paul BURRUS	09.04.2010			
François CORTHAY	12.04.2013		P	
Jean-Michel GAILLARD	09.04.2010			
Klaus JENNY	09.03.2001	M	M	P
Mélanie MENTO	30.03.2012		M	M
Alexandre PERRAUDIN	13.04.2018			
Philippe ROUX	09.06.1989			
Jean-Baptiste VAUDAN	21.04.2017	M		
Frédéric VERON	28.04.2000		M	

P: président M: membre

3.3.3 Composition de la Direction

		Entrée en fonction
Directeur général (CEO)	Laurent VAUCHER	2017
Directeur opérationnel (COO)	Lionel MAY	2014
Directrice commerciale (CCO)	Carole MOOS	2014
Directeur financier (CFO)	Nuno DIAS	2018
Directeur STA SA	Gilles COTTET	2005
Directeur Télé-Thyon SA	Eric CRETZAZ	2015

4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2018-2019 (Exercice du 1.11.2018 au 31.10.2019)

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du Groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Bagnes, Suisse.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire. Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou des fonds propres.

4.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA PÉRIODE DU 1.11.2018 AU 31.10.2019

4.1.1 L'activité et le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 57,0 millions de CHF, soit une augmentation de 6,4% par rapport à celui clos au 31.10.2018.

Les variations se répartissent comme suit :

<i>(en kCHF)</i>	2018-2019	2017-2018	Variation
Remontées mécaniques	40 297	37 697	6,9%
Autres produits d'exploitation	6 007	5 818	3,2%
Travaux pour tiers	5 449	5 150	5,8%
Restauration	5 250	4 931	6,5%
Chiffre d'affaires	57 003	53 596	6,4%

Les remontées mécaniques constituent la majeure partie de l'activité du Groupe avec 70% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires de ces activités est réalisé à près de 90% durant la période de décembre à avril et conditionne le résultat de l'exercice tout entier.

L'activité Remontées mécaniques enregistre une hausse de 6,9% à 40,3 MCHF essentiellement grâce à de meilleures conditions météorologiques lors de la saison d'hiver par rapport à l'année précédente. Une excellente saison d'été a aussi permis d'atteindre un chiffre d'affaires record durant la période estivale.

En ligne avec la hausse du chiffre d'affaires, la fréquentation est en augmentation de 3,8% avec 1 161 554 journées skieurs contre 1 118 726 la saison précédente.

Les autres produits d'exploitation sont en augmentation de 3,2% à 6,0 MCHF, notamment en lien avec la hausse des revenus des boutiques et maisons de vacances.

Les travaux pour tiers sont en augmentation de 5,8% à 5,4 MCHF en raison de la diversification des activités et de l'accroissement des services aux exploitants, et d'autre part par une mobilisation moins importante que lors de l'exercice précédent des ressources pour des travaux internes au Groupe. L'activité de STA Services Techniques Alpains SA a été consacrée à 27% au Groupe contre 34% durant la période précédente.

L'activité Restauration d'altitude a vu son chiffre d'affaires augmenter de 6,5% à 5,3 MCHF, bénéficiant directement de la hausse de la fréquentation du domaine.

Les opérations entre sociétés intégrées globalement sont éliminées au niveau du chiffre d'affaires du Groupe.

4.1.2 EBITDA

L'EBITDA consolidé s'élève à 18,2 millions de CHF, soit une hausse de 20,9% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge d'exploitation (EBITDA/CA) augmente en passant de 28,1% à 32,0%.

(en kCHF)	2018-2019	2017-2018	Variation
Domaine skiable	17 521	14 770	18,6%
Restauration	516	2	25700,0%
Services techniques	203	315	-35,6%
	18 240	15 087	20,9%

L'augmentation du chiffre d'affaires et la contraction des charges d'exploitation ont contribué à la nette progression de l'EBITDA de l'activité Restauration.

4.1.3 EBIT

L'EBIT augmente de 2,8 millions de CHF en lien avec la hausse de l'EBITDA sur le domaine skiable.

(en kCHF)	2018-2019	2017-2018	Variation
Domaine skiable	5 516	2 867	92,4%
Restauration	-380	-715	46,9%
Services techniques	-66	56	-217,9%
	5 070	2 208	129,6%

4.1.4 Le résultat net

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 3444 kCHF contre 1258 kCHF en 2017-2018.

Le coût de l'endettement net diminue en passant de 398 kCHF à 334 kCHF.

4.2 LES FLUX FINANCIERS

La capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 14,5 millions de CHF (soit 25% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 9,1 millions de CHF contre 10,8 millions de CHF sur l'exercice précédent.

En 2018-2019, les principaux investissements réalisés concernent notamment :

- la réalisation du système d'enneigement mécanique Savoleyres / La Tzoumaz pour 3,8 millions de CHF,
- l'achat de deux nouvelles dameuses pour 1,0 million de CHF.

En 2017-2018, les principaux investissements réalisés concernent notamment :

- le solde résiduel pour le téléphérique du Mont-Gelé pour 1,9 million de CHF,
- la réalisation du système d'enneigement mécanique Savoleyres / La Tzoumaz pour 4,2 millions de CHF,
- l'achat de trois nouvelles dameuses pour 1,4 million de CHF.

La variation des dettes financières s'explique par un remboursement des dettes de leasing pour un montant de 2 millions de CHF.

(en millions de CHF)

	2018-2019	2017-2018
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôts	14,5	14,8
Impôts payés	-0,7	-0,7
Variation du fonds de roulement	1,0	-0,6
Investissements nets liés à l'activité	-9,1	-10,8
Autofinancement disponible	5,7	2,7
Investissements financiers nets	1,8	-0,8
Intérêts payés	-0,4	-0,4
Variation des dettes financières	-2,1	-2,0
Dividendes	-0,3	-0,3
Variation de la trésorerie	4,7	-0,8

4.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Quelques mots sur la saison en cours (2019-2020)

Pour la 3^e année consécutive, nous avons pu exploiter notre domaine skiable depuis le début du mois de novembre grâce à des chutes de neige bienvenues et à notre système d'enneigement mécanique. Par la suite, nous avons ouvert graduellement les pistes en fonction des possibilités d'enneigement. Dès la mi-décembre, l'entier de notre domaine skiable était ouvert, hormis quelques pistes en station comme les Esserts et les Moulins. Cependant, ces derniers tronçons furent exploités dès les fêtes de fin d'année.

Les pré-réservations au sein de la station laissaient présager, déjà depuis l'automne, un bon début de saison. Se sont ajoutés à cela un enneigement de qualité et une météo fantastique due à une haute pression durablement installée en Europe. La marche des affaires est en progression par rapport à l'exercice précédent et à la moyenne des cinq dernières années. La première partie de la saison hivernale a été un succès, et affiche des résultats historiques. Cependant, la saison est encore longue, très longue, puisqu'elle se terminera le 3 mai en raison de la Patrouille des Glaciers.

La marche des affaires est en progression par rapport à l'exercice précédent.

A plus longue échéance...

Téléverbier va bientôt entamer une longue série d'investissements, qui seront déployés au cours des prochaines années :

- Nous allons remplacer l'installation de Médran 1 (l'actuelle télécabine de 6 places reliant Médran aux Ruinettes) par une nouvelle télécabine de 10 places. Les accès à cette nouvelle remontée mécanique seront également améliorés, puisque les escaliers actuels seront remplacés par des escalators.
- L'enneigement mécanique depuis le Lac des Vaux jusqu'à Verbier sera aussi prochainement modernisé pour le rendre plus efficace, afin de permettre un enneigement plus rapide.
- Le restaurant « Le Chalet Carlsberg » subira un lifting complet pour en faire une « Folie Douce », franchise très bien établie en France. Cela apportera une valeur ajoutée certaine à notre offre.
- Une tyrolienne sera construite dès cet été. Le départ de cette dernière sera situé au Mont-Fort avec une arrivée aux Gentianes, pour une longueur de 1400 m et une dénivellation de 300 m.

En matière de mobilité douce, afin de faciliter les accès à Verbier, nous avons mis sur pied une très belle collaboration avec les compagnies de transport ferroviaire. En effet, la nouvelle gare du Châble se doit d'être exploitée plus conséquemment. Dans le but de renforcer ces démarches, nous sommes actuellement en discussion avancée avec le Canton du Valais et l'Office fédéral des transports pour convertir la liaison Le Châble-Verbier en transport public. Cela permettrait ainsi d'exploiter cette remontée mécanique plus tard en soirée et également durant l'année entière.

Ces futurs investissements font suite aux réflexions basées sur nos trois axes de développement principaux, à savoir :

- Le développement de l'expérience client
- La diversification des activités
- Faire de Téléverbier une entreprise profitable 10 mois sur 12

D'autres projets sont également en cours d'élaboration et seront communiqués en temps voulu.

5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de rémunération est un organe du Conseil d'administration du Groupe Téléverbier, nommé formellement par l'Assemblée générale. Sa tâche consiste notamment à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son obligation de surveillance de la politique de rémunération. Elle définit également les conditions d'engagement du directeur général et de la direction.

En conséquence, le pouvoir décisionnel et la responsabilité correspondante demeurent du ressort du Conseil d'administration. Conformément au Code des obligations suisse et à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Téléverbier publie ci-dessous les informations sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2018-2019. A titre comparatif, les rémunérations versées lors de l'exercice 2017-2018 sont également indiquées.

5.1 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2018-2019 (1.11.2018 AU 31.10.2019)

5.1.1 Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence. L'indemnité est doublée pour les administrateurs membres du bureau du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration et les administrateurs délégués ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président rentre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle des administrateurs délégués rentre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 190 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du conseil d'administration s'élèvent à 5 milliers de CHF.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	112
Marcus Bratter	5
Jean-Paul Burrus	5
François Corthay	8
Jean-Michel Gaillard	6
Klaus Jenny	15
Mélanie Mento	13
Alexandre Perraudin	5
Philippe Roux	5
Jean-Baptiste Vaudan	13
Frédéric Véron	8
TOTAL	195

5.1.2 Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1543 milliers de CHF. Celle-ci se décompte de la manière suivante : 1049 milliers de CHF de salaires nets, 300 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 194 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du Groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 178 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 64 milliers de CHF de rémunération variable, 68 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 45 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

5.2 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2017-2018 (1.11.2017 AU 31.10.2018)

5.2.1 Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 millions de CHF et de jetons de présence. L'indemnité est doublée pour les administrateurs membres du bureau du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration et les administrateurs délégués ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président rentre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle des administrateurs délégués rentre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 172 millions de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du conseil d'administration s'élèvent à 8 millions de CHF.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	111
Marcus Bratter	4
Jean-Paul Burrus	5
François Corthay	5
François Fellay	4
Eric Fumeaux	2
Jean-Michel Gaillard	5
Klaus Jenny	12
Mélanie Mento	10
Philippe Roux	5
Jean-Baptiste Vaudan	9
Frédéric Véron	8
TOTAL	180

5.2.2 Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1570 millions de CHF. Celle-ci se décompose de la manière suivante : 1070 millions de CHF de salaires nets, 314 millions de CHF de part patronale de charges sociales et 186 millions de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit en principe une fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par les sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du Groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée à l'administrateur délégué qui exerçait la fonction de directeur général lors de l'exercice y relatif, Eric-A. Balet, et atteint 194 millions de CHF de rémunération fixe nette plus 90 millions de CHF de rémunération variable nette, 81 millions de CHF de part patronale de charges sociales et 49 millions de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA



Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint (pages 28 à 29) de TELEVERBIER S.A. pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2019.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de TELEVERBIER S.A. pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2019 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Jessy Rudaz
Expert-réviser agréé

Martigny, le 28 février 2020

Exemplaire numérique

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice du 1.11.2018 au 31.10.2019



7. COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice du 1.11.2018 au 31.10.2019)

7.1 COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en kCHF)	Notes	2018-2019	2017-2018
Chiffre d'affaires		57 003	53 596
Autres produits liés à l'activité		1 311	1 703
Total des produits des activités opérationnelles	D.2	58 314	55 299
Coût d'achat des matières et fournitures		-4 839	-5 030
Autres charges d'exploitation	D.3	-11 760	-11 957
Impôts, taxes et charges assimilées		-936	-948
Charges de personnel	F.1	-22 540	-22 277
Total des charges opérationnelles		-40 075	-40 212
EBITDA		18 239	15 087
Dotations aux amortissements		-13 171	-12 879
EBIT		5 068	2 208
Produits financiers		181	93
Charges financières		-444	-554
Résultat financier	G.4	-263	-461
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	B.4	-281	-55
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		4 524	1 692
Charge d'impôts	H.1	-1 051	-430
RÉSULTAT NET		3 473	1 262
- attribuable aux actionnaires de la société mère		3 444	1 258
- attribuable aux intérêts non contrôlants		29	4
Résultat net part du Groupe par action	C.2	2,46	0,90
Il n'y a pas d'effet de dilution.			

7.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en kCHF)	Notes	2018-2019	2017-2018
Résultat net		3 473	1 262
Autres éléments non recyclables au compte de résultat			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat global	B.7	865	-
Passifs de prévoyance	F.2	-2 218	823
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		291	-177
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		2 411	1 908
- attribuable aux actionnaires de la société-mère		2 382	1 904
- attribuable aux intérêts non contrôlants		29	4

7.3 BILAN CONSOLIDÉ

(en kCHF)

	Notes	31.10.2019	31.10.2018
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	E.4	1 807	2 065
Immobilisations corporelles	E.1	140 510	145 484
Participations dans les sociétés mises en équivalence	B.4	3 726	4 092
Immobilisations financières	B.7	8 257	8 808
Immeubles de placement	E.6	3 212	3 212
Actifs non courants		157 512	163 661
Stocks	D.6	3 131	3 096
Clients et comptes rattachés	D.5	3 111	2 900
Autres actifs courants	D.5	2 621	2 831
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	14 211	6 157
Actifs courants		23 074	14 984
TOTAL ACTIF		180 586	178 645
PASSIF			
Capital		18 900	18 900
Prime d'émission		1 276	1 276
Réserves consolidées		103 496	101 558
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires de la société mère		123 672	121 734
Intérêts non contrôlants		358	334
Total des capitaux propres		124 030	122 068
Engagements retraite et assimilés	F.2	7 528	5 342
Provisions non courantes	E.5	3 139	3 043
Impôts différés - passif	H.2	19 500	19 475
Dettes financières non courantes	G.2	9 506	11 687
Passif non courant		39 673	39 547
Provisions courantes	E.5	110	132
Dettes financières courantes	G.2	2 291	2 261
Fournisseurs et comptes rattachés		3 675	5 264
Autres passifs courants	D.7	10 807	9 373
Passif courant		16 883	17 029
TOTAL PASSIF		180 586	178 645

7.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en kCHF)

	Notes	2018-2019	2017-2018
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère		3 444	1 258
Intérêts non contrôlants		29	4
Charge d'impôts	H.1	1 051	430
Dotations et reprises sur amortissements		13 171	12 879
Dividendes reçus de sociétés non consolidées		-95	-
Autres produits et charges		-50	-143
Autres produits et charges financières nets		8	42
Quote-part dans résultat de sociétés associées	B.4	281	55
Plus ou moins-value de cession d'actifs corporels		-297	-101
Coût de l'endettement net	G.4	334	398
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		17 876	14 822
Impôts payés		-682	-734
Intérêts payés		-437	-507
Intérêts reçus		85	92
Variation du besoin en fonds de roulement		970	-562
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		17 812	13 111
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-177	-7
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-9 239	-10 830
Acquisitions de filiale, nette de liquidités acquises		-	-10
Cessions d'immobilisations corporelles		309	163
Investissements nets liés à l'activité		-9 107	-10 684
Acquisitions d'immobilisations financières		-236	1 581
Dividendes reçus		95	-
Cessions d'immobilisations financières		1 895	810
Investissements financiers nets		1 754	-771
Flux de trésorerie liés aux investissements		-7 353	-11 455
Dividendes versés aux actionnaires		-265	-351
Remboursements de dettes financières		-2 133	-2 054
Flux de trésorerie liés aux financements		-2 398	-2 405
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		-8	-42
Variation de la trésorerie durant la période		8 054	-792
Trésorerie nette à l'ouverture		6 157	6 949
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		14 211	6 157

7.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en kCHF)

	Capital	Réserves issues apport en capital	Réserves consoli- dées	Résultat de la période	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 octobre 2017	18 900	1 276	99 155	844	120 175	321	120 496
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	10	10
Affectation de résultats	-	-	844	-844	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-350	-	-350	-	-350
Dividendes coupons prescrits	-	-	4	-	4	-	4
Transactions avec les actionnaires	-	-	498	-844	-346	10	-336
Résultat net de la période	-	-	-	1 258	1 258	4	1 262
Autres éléments du résultat global	-	-	646	-	646	-	646
Résultat global de la période	-	-	646	1 258	1 904	4	1 908
Capitaux propres au 31 octobre 2018	18 900	1 276	100 299	1 258	121 733	335	122 068
Sortie de périmètre	-	-	-27	-	-27	-6	-33
Affectation de résultats	-	-	1 258	-1 258	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-420	-	-420	-	-420
Dividendes coupons prescrits	-	-	4	-	4	-	4
Transactions avec les actionnaires	-	-	815	-1 258	-443	-6	-449
Résultat net de la période	-	-	-	3 444	3 444	29	3 473
Autres éléments du résultat global	-	-	-1 062	-	-1 062	-	-1 062
Résultat global de la période	-	-	-1 062	3 444	2 382	29	2 411
CAPITAUX PROPRES AU 31 OCTOBRE 2019	18 900	1 276	100 052	3 444	123 672	358	124 030
Dont réserves distribuables		1 276	90 536				

7.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

SECTION A – PRINCIPES COMPTABLES	37
A.1 Référentiel appliqué	37
A.2 Nouvelles normes	37
A.3 Base de préparation	37
A.4 Estimations et jugements comptables	38
SECTION B – PRÉSENTATION DU GROUPE	38
B.1 Activités du Groupe	38
B.2 Liste des sociétés consolidées	39
B.3 Variation du périmètre de consolidation	39
B.4 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence	39
B.5 Entreprise commune et actifs détenus conjointement	40
B.6 Parties liées	40
B.7 Immobilisations financières	41
B.8 Méthodes de consolidation	41
SECTION C – CAPITAL ET DIVIDENDE	42
C.1 Gestion du capital et du dividende	42
C.2 Résultat par action	42
SECTION D – DONNÉES OPÉRATIONNELLES	42
D.1 Produits opérationnels	42
D.2 Détail des produits opérationnels	43
D.3 Détail des autres charges d'exploitation	43
D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité	44
D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants	45
D.6 Stocks	46
D.7 Autres passifs courants	46
D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions	46
D.9 Gestion des risques opérationnels	47
SECTION E – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	48
E.1 Immobilisations corporelles	48
E.2 Leasings	50
E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties	50
E.4 Immobilisations incorporelles	50
E.5 Provisions	51
E.6 Immeubles de placement	51
SECTION F – RESSOURCES HUMAINES	52
F.1 Effectif et charges de personnel	52
F.2 Engagements de retraite	52
F.3 Rémunération des dirigeants	55
SECTION G – FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	55
G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie	55
G.2 Dettes financières	55
G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers	56
G.4 Produits et charges financières	58
G.5 Politique de gestion des risques financiers	58
SECTION H – IMPOSITION	59
H.1 Impôts sur le bénéfice	59
H.2 Impôts différés	60
SECTION I – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	60

SECTION A – PRINCIPES COMPTABLES

A.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe Téléverbier SA sont préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (ci-après IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB et telles que publiées et approuvées par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite des éléments devant être présentés à leur juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

A.2 Nouvelles normes

Les normes dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2018 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

IFRS 9

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 au 1^{er} novembre 2018, sans retraiter les exercices comparatifs. La nouvelle norme n'entraîne pas de modification substantielle des principes comptables appliqués pour les comptes consolidés. La norme IFRS 9 regroupe 3 volets :

- Classement et évaluation des instruments financiers : une nouvelle catégorie non recyclable a été créée au 1^{er} novembre 2018 dans le compte de résultat global afin d'enregistrer les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres précédemment présentés comme actifs disponibles à la vente ;
- Dépréciation des actifs financiers : il n'y a pas d'impact significatif pour le Groupe au 1^{er} novembre 2018 ;
- Opérations de couverture : il n'y a pas d'impact pour le Groupe au 1^{er} novembre 2018.

L'application des dispositions d'IFRS 9 n'a pas d'impact significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés au 31 octobre 2019.

IFRS 15

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 au 1^{er} novembre 2018, sans retraiter les exercices comparatifs. La nouvelle norme n'entraîne pas de modification substantielle des principes comptables appliqués pour l'enregistrement du chiffre d'affaires dans les comptes consolidés. Il n'y a aucun impact sur les capitaux propres au 1^{er} novembre 2018 lié à la première application de la norme.

IFRS 16

Cette norme remplacera IAS 17 et établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir au titre des contrats de location.

L'impact principal d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe concerne l'introduction d'un modèle unique de comptabilisation par le preneur, lui demandant de reconnaître des actifs et passifs pour presque tous les contrats de location. Il en résultera donc une augmentation du total des immobilisations corporelles et des dettes financières d'environ 0,7 million de CHF. Avec cette nouvelle norme, toutes les choses étant égales par ailleurs, le résultat opérationnel courant augmenterait d'environ 50 milliers de CHF étant donné le remplacement de la charge de leasing d'exploitation par l'amortissement des actifs loués. Cette augmentation serait partiellement ou entièrement compensée par une charge d'intérêt plus élevée et l'effet sur le bénéfice net serait non significatif. Le Groupe finalise actuellement l'impact précis de cette nouvelle norme.

Autres normes

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019 ou ultérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe concernent :

- IAS 28 : intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (amendement), applicable dès 2019 ;
- IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- IAS 19 : modification, réduction ou liquidation d'un régime (amendement), applicable dès 2019 ;
- IFRS 3 : définition d'une entreprise (amendement), applicable dès 2020 ;
- IAS 1 & IAS 8 : définition du terme « significatif » (amendement), applicable dès 2020 ;
- IFRS 17 : contrats d'assurance, applicable dès 2021.

A.3 Base de préparation

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Les états financiers sont exprimés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire.

A.4 Estimations et jugements comptables

Des estimations et des jugements importants sont utilisés dans la préparation des états financiers, dont le résultat futur réel peut différer de manière significative des hypothèses et estimations retenues et peuvent impacter de manière significative les rubriques décrites ci-dessous :

- Les estimations de durée d’amortissement sont décrites dans la note E.1 ;
- Les coûts de démantèlement par types d’installations (téléskis, télésièges, télécabines et téléphériques) sont décrits dans la note E.5 ;

- La valeur actuelle de l’engagement de prévoyance dépend d’un certain nombre de facteurs et hypothèses actuarielles, dont le taux d’actualisation (taux d’escompte). Tout changement de ce taux entraînerait une augmentation ou une diminution de l’engagement des régimes de prévoyance. Le taux d’actualisation approprié est déterminé chaque année par le Groupe. Les autres hypothèses sont présentées dans la note F.2.

SECTION B – PRÉSENTATION DU GROUPE

B.1 Activités du Groupe

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d’une entité unique, l’ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du Groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Bagnes, Suisse.

Le CEO du Groupe est en charge de la mise en place des objectifs stratégiques et opérationnels décidés par le Conseil d’Administration. Il passe en revue régulièrement le reporting interne pour le suivi des performances et pour l’allocation des ressources dans le Groupe.

L’information sectorielle a été déterminée sur la base du reporting interne, qui est basé sur les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour établir les états financiers consolidés. Les secteurs d’activité identifiés sont au nombre de trois et la performance de chaque segment est évaluée sur la base du résultat opérationnel (se référer à la note D.4).

Domaines skiables

Cette activité concerne pour l’essentiel l’exploitation des remontées mécaniques, la vente d’articles liée, les recettes des parkings et des consignes, des contrats de location dans les immeubles d’exploitation et des surfaces d’immeubles dans le cadre d’espaces publicitaires. Elle comprend également l’activité d’école de skis de Tzoum’Evasion Sarl ainsi que la vente et location d’articles de sport de T-Shop Sarl.

Restaurants

Cette activité concerne l’exploitation de onze restaurants d’altitude, dont un en copropriété, implantés sur le domaine skiable. Le chiffre d’affaires comprend exclusivement la vente de produits de restauration ainsi qu’un service traiteur pour diverses manifestations. Etant prise en charge par les sociétés du Groupe, la restauration du personnel n’est pas rattachée au secteur Restaurants mais à celui des Domaines skiables.

Services techniques

Cette activité de prestations de services et de maintenance concerne :

- un atelier garage pour l’entretien des dameuses de pistes pour des tiers ;
- un atelier de construction métallique ainsi que d’un service de maintenance pour les installations de remontées mécaniques dans le cadre des opérations annuelles d’entretien ;
- l’exploitation d’un magasin de pièces détachées pour l’entretien des dameuses de pistes avec un contrat de service après-vente auprès de la marque Leitner Prinoth.

Toutes les activités sont regroupées dans une seule zone géographique : le canton du Valais et la Suisse romande. Sur appel de clients étrangers ayant besoin de nos compétences, il peut exceptionnellement arriver que la société intervienne également sur d’autres continents, notamment pour remonter des installations démontées en Suisse.

B.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
STA Services Techniques Alpins SA	Sembrancher	IG	92,47	92,47
Tzoum'Evasion Sàrl	Riddes	IG	50,83	50,83
T-Shop Sàrl	Riddes	IG	50,50	50,50
Verbier Sport Plus SA ¹	Bagnes	IG	50,00	50,00
Geosnow SA	Sembrancher	ME	50,00	50,00
Mayens-de-Bruson Promotion SA	Bagnes	ME	50,00	50,00
Chez Dany SA	Bagnes	ME	33,33	33,33
Télé-Thyon SA	Vex	ME	30,77	30,77
T-One SA	Bagnes	ME	25,00	25,00

IG = Intégration globale / ME = Mise en équivalence

¹ La société Verbier Sport Plus SA est consolidée par intégration globale du fait de la détention de la majorité au Conseil d'administration fixée statutairement.

Les méthodes de consolidation retenues ont été appliquées selon les principes décrits en note B.8.

La date de bouclage des états financiers individuels de toutes les sociétés du Groupe est le 31 octobre. Les exceptions sont au :

- 30 septembre : Tzoum'Evasion Sàrl
- 31 décembre : Mayens de Bruson Promotion SA et Chez Dany SA

Dans ce cas, les éléments significatifs sont retraités au 31 octobre pour ces sociétés.

B.3 Variation du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2018-2019, la filiale IDM (Industrie Développement Montagne) SA, qui était détenue à 49% par la société STA Services Techniques Alpins SA, a été officiellement liquidée, et constitue de ce fait une sortie de périmètre. Les impacts sont détaillés dans le tableau des variations des capitaux propres consolidés au point 7.5.

B.4 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence

(en kCHF)

	31.10.2019	31.10.2018
Valeur des titres au 1^{er} novembre	4 092	3 897
Variation dans le périmètre des sociétés mises en équivalence	-85	250
Dividendes	-	-
Quote-part dans résultat des sociétés mises en équivalence	-281	-55
VALEUR DES TITRES AU 31 OCTOBRE	3 726	4 092

Au 31 octobre 2018 et 2019, ce poste comprend les titres des sociétés associées Télé-Thyon SA, Chez Dany SA, Mayens-de-Bruson-Promotion SA, T-One SA ainsi que de la coentreprise Geosnow SA.

Compte de résultat simplifié des sociétés mises en équivalence

(en kCHF)	TÉLÉ-THYON SA		T-ONE SA		AUTRES SOCIÉTÉS	
	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018
Chiffre d'affaires	6 725	7 168	1 052	968	175	397
Résultat net	-84	-143	-1 330	-53	-10	-24
Part au résultat net des sociétés mises en équivalence	-26	-44	-250	-	-5	-11

Bilans simplifiés des sociétés mises en équivalence

	TÉLÉ-THYON SA		T-ONE SA		AUTRES SOCIÉTÉS	
	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2019	31.10.2018
Actifs courants	1 284	1 391	193	2 315	324	561
Actifs non courants	19 586	21 270	30 203	31 340	9 107	9 074
Dettes courantes	3 240	3 515	1 975	2 161	109	75
Dettes non courantes	7 598	8 590	28 856	30 599	7 890	7 936
Capitaux propres	10 032	10 556	-435	895	1 432	1 624
Part aux capitaux propres des sociétés mises en équivalence	3 087	3 248	-	250	504	594

La part au résultat global de Télé-Thyon SA est influencée notamment par la perte 2019 de la filiale Imalp Thyon SA. Les transactions sont réalisées au prix de marché entre les parties liées.

B.5 Entreprise commune et actifs détenus conjointement

Le Groupe a retenu, au sens de la norme IFRS 11, la société simple Copropriété du Mont-Fort, détenue conjointement et paritairement avec la société NVRM. Il s'agit d'une entreprise commune au sens de l'IFRS 11, les parties exploitant conjointement des actifs communs sur la base d'un accord contractuel.

B.6 Parties liées

Le Groupe a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, les sociétés consolidées par mises en équivalence, les principaux actionnaires et la fondation de prévoyance du Groupe Téléverbier.

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Créances auprès de:	4 844	5 088
Sociétés consolidées par mise en équivalence ¹	4 653	4 900
Principaux actionnaires ²	13	0
Dettes envers des:	7 591	5 378
Principaux actionnaires ²	63	36
Fondation de prévoyance	7 528	5 342
Revenus pour prestations de service avec des:	1 095	947
Sociétés consolidées par mise en équivalence	901	878
Principaux actionnaires ²	194	69
Achats de biens et services auprès de:	2 101	2 032
Sociétés consolidées par mise en équivalence	0	9
Principaux dirigeants	0	59
Principaux actionnaires ²	1 231	1 076
Fondation de prévoyance	870	888

¹ Les créances accordées aux sociétés consolidées par mise en équivalence sont principalement relatives à Télé-Thyon SA, Chez Dany SA, Mayens-de-Bruson Promotion SA et T-One SA. Les créances accordées à Chez Dany SA sont entièrement provisionnées.

² Les parties liées dans la catégorie des principaux actionnaires correspondent essentiellement à la Commune et Bourgeoisie de Bagnes et la famille Burrus.

B.7 Immobilisations financières

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Prêts à des sociétés mises en équivalence	5 246	5 493
Autres immobilisations financières	3 637	2 541
Autres créances à long terme	-	1 400
Actifs financiers disponibles à la vente	12	12
VALEURS BRUTES	8 895	9 446
Provisions	-638	-638
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 257	8 808

Les prêts pour une valeur brute de 5246 kCHF correspondent à des avances aux sociétés Mayens de Bruson Promotion SA (1690 kCHF), Chez Dany SA (593 kCHF), Télé-Thyon SA (200 kCHF) ainsi qu'à la société T-One SA (2763 kCHF).

Les autres immobilisations financières comprennent principalement 12.85% des titres de la Société NV Remontées mécaniques SA. Une réévaluation à la juste valeur de 865 kCHF a été effec-

tuée sur la base du dernier rapport de gestion 2018/2019. Les variations de valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Les provisions comptabilisées concernent les prêts accordés à la société mise en équivalence Chez Dany SA, ainsi que les prêts accordés à l'Association High Five et Télé-Vichères-Liddes SA.

B.8 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont intégralement consolidées lorsque le Groupe a le pouvoir d'y exercer le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il a des droits sur ou est exposé à des rendements variables de cette dernière et qu'il est en mesure d'influencer ses rendements par le pouvoir dont il dispose sur la société. Le pouvoir s'accompagne en général d'un contrôle de plus de 50% des droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ce, quel que soit le montant des intérêts non contrôlants. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Coentreprises et sociétés associées

Les coentreprises sont les entreprises contrôlées conjointement afin de poursuivre ensemble un but commun. Les sociétés associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote.

Les coentreprises et les participations dans les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les sociétés associées comprend le goodwill (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une société associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation d'effectuer des paiements au nom de la société associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses sociétés associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction

n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des sociétés associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont présentés au bilan comme composant des fonds propres. La part du résultat imputable aux intérêts non contrôlants est présentée comme composante du résultat de l'exercice dans le compte de résultat.

SECTION C – CAPITAL ET DIVIDENDE

C.1 Gestion du capital et du dividende

Au 31 octobre 2019, le capital social est composé de 1 400 000 actions d'un nominal de CHF 13,50.

Les objectifs du Groupe en ce qui concerne la gestion du capital sont de préserver sa capacité à développer son activité d'exploitation, à maintenir un ratio d'endettement sain, mais également à fournir un retour sur investissement aux actionnaires. Le Groupe ne souhaite pas obtenir de notation d'une agence de rating reconnue, mais sa structure est revue périodiquement par ses partenaires financiers principaux, notamment à l'occasion du renouvellement des lignes de crédit.

Le Groupe a une politique de versement de dividende régulier tout en maintenant un taux d'endettement net maximum (dettes nettes divisées par le total des fonds propres) de 20 à 25%. Au 31 octobre 2019, le taux d'endettement net est nul, contre 6%

le 31 octobre 2018. En effet, l'augmentation de la trésorerie, couplée à une diminution des dettes financières, nous permet d'afficher cette bonne performance.

Les dividendes sont enregistrés dans les états financiers de la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les comptes consolidés 2018-2019 du Groupe Téléverbier ont été approuvés par le Conseil d'administration, en date du 21 février 2020, qui en a autorisé la publication. Un dividende de CHF 0,75 par action sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèvera à CHF 1 050 000.

C.2 Résultat par action

(en kCHF)

	31.10.2019	31.10.2018
Résultat net par action	2,46	0,90
Dividende par action proposé	0,75	0,30
Nombre d'actions	1 400 000	1 400 000

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires de la société Téléverbier SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice et en excluant le nombre moyen pondéré d'actions propres éventuellement détenues par le Groupe. Il n'y a pas d'effet potentiel de dilution sur le résultat par action.

SECTION D – DONNÉES OPÉRATIONNELLES

D.1 Produits opérationnels

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Ventes de services

Les ventes de billets, forfaits de remontées mécaniques, sont comptabilisées au cours de la période de durée de validité des forfaits.

Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont pas pris en compte dans le chiffre d'affaires de l'année en cours.

Les préventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture lorsqu'ils peuvent être estimés de manière fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Dans la mesure où il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent, notamment : les recettes de location d'espaces publicitaires, les participations publicitaires, la vente de cartes à puce servant de support aux abonnements vendus, les refacturations ponctuelles et les commissions des partenaires de la société Verbier Sport Plus SA, mais également les recettes du magasin de sport du T-Shop et les recettes de l'école de ski Tzoum'Evasion.

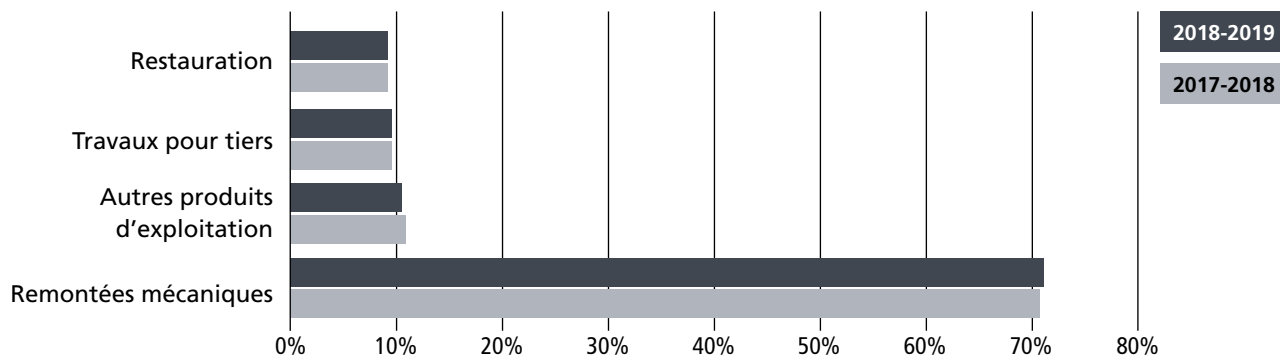
Autres produits liés à l'activité

Les autres produits liés à l'activité sont composés des heures de personnel effectuées sur des travaux d'investissement du groupe. Ils comprennent également des travaux facturés sans marge par la filiale STA pour des projets d'investissement de la maison-mère Téléverbier SA. Ils comprennent environ 1/3 d'heures de personnel, les 2/3 restants étant composés de frais de sous-traitance et de refacturation de pièces.

D.2 Détail des produits opérationnels

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Remontées mécaniques	40 297	37 697
Autres produits d'exploitation	6 007	5 818
Travaux pour tiers	5 449	5 150
Restauration	5 250	4 931
Chiffre d'affaires	57 003	53 596
Autres produits liés à l'activité	1 311	1 703
PRODUITS OPÉRATIONNELS	58 314	55 299

Le chiffre d'affaires se détaille de la manière suivante :



D.3 Détail des autres charges d'exploitation

(en kCHF)	2018-2019	2017-2018
Energie	-2 433	-2 538
Entretien	-2 848	-3 356
Publicité	-2 118	-1 530
Indemnités	-1 473	-1 385
Sous-traitance	-1 152	-1 462
Assurance	-410	-422
Locations	-356	-346
Autres frais généraux	-970	-918
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-11 760	-11 957

D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité

31.10.2019 (en kCHF)	Domaines skiabiles	Restauration	Services Techniques	Eliminations inter-secteurs	Total
Remontées mécaniques	40 286	-	-	11	40 297
Autres produits d'exploitation	6 500	49	374	-916	6 007
Travaux pour des tiers	750	18	6 580	-1 899	5 449
Recettes des restaurants	-	5 950	-	-700	5 250
Chiffre d'affaires	47 536	6 017	6 954	-3 504	57 003
Autres produits liés à l'activité	763	-	114	434	1 311
Produits opérationnels	48 299	6 017	7 068	-3 070	58 314
- Dont opérations inter-secteurs	577	149	1 720	2 446	-
Coût d'achat des matières et fournitures	-566	-1 878	-2 478	83	-4 839
Autres charges d'exploitation	-11 620	-1 056	-1 026	1 942	-11 760
Impôts, taxes et charges assimilées	-862	-41	-37	4	-936
Charges de personnel	-17 730	-2 526	-3 324	1 040	-22 540
Charges opérationnelles	-30 778	-5 501	-6 865	3 069	-40 075
EBITDA	17 521	516	203	-1	18 239
Dotations aux amortissements	-12 005	-896	-269	-1	-13 171
EBIT	5 516	-380	-66	-2	5 068
Immobilisations incorporelles et corporelles	133 408	6 040	2 869	-	142 317
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	3 212
Dettes financières	11 797	-	2 900	-2 900	11 797

31.10.2018 (en kCHF)	Domaines skiabiles	Restauration	Services Techniques	Eliminations inter-secteurs	Total
Remontées mécaniques	37 688	-	-	9	37 697
Autres produits d'exploitation	6 469	22	416	-1 089	5 818
Travaux pour des tiers	836	17	6 636	-2 339	5 150
Recettes des restaurants	-	5 568	-	-637	4 931
Chiffre d'affaires	44 993	5 607	7 052	-4 056	53 596
Autres produits liés à l'activité	770	12	52	869	1 703
Produits opérationnels	45 763	5 619	7 104	-3 187	55 299
- Dont opérations inter-secteurs	603	131	1 699	2 433	-
Coût d'achat des matières et fournitures	-614	-1 986	-2 477	47	-5 030
Autres charges d'exploitation	-11 873	-1 125	-1 132	2 173	-11 957
Impôts, taxes et charges assimilées	-876	-45	-33	6	-948
Charges de personnel	-17 629	-2 461	-3 147	960	-22 277
Charges opérationnelles	-30 992	-5 617	-6 789	3 186	-40 212
EBITDA	14 771	2	315	-1	15 087
Dotations aux amortissements	-11 903	-717	-259	-	-12 879
EBIT	2 868	-715	56	-1	2 208
Immobilisations incorporelles et corporelles	138 124	6 579	2 846	-	147 549
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	3 212
Dettes financières	13 948	-	2 900	-2 900	13 948

L'élimination des soldes inter-secteurs correspond pour l'essentiel aux facturations de prestations de services entre les domaines skiabiles, la restauration et les services techniques.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont localisés en Suisse (canton du Valais).

D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le Groupe applique le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales pour évaluer le montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de leur durée de vie et constituer une provision en conséquence. Les créances ne comportent pas de composante de financement importante.

Pour les créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale mais pour lesquelles il n'existe pas de preuve de défaillance à la date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, par portefeuille de créances.

Pour les créances pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, sur une base individuelle.

Clients et comptes rattachés

(en kCHF)

	31.10.2019	31.10.2018
Créances clients	3 618	3 342
Dépréciations	-507	-442
TOTAL	3 111	2 900

Les créances d'exploitation concernent exclusivement des prestations facturées à la clientèle dans le cadre d'un processus normal de facturation.

Répartition des créances clients brutes par échéance

(en kCHF)

	2018-2019	2017-2018
Non échues	2 222	1 768
Echues à moins de 30 jours	308	619
Echues à plus de 30 jours	1 088	955
CRÉANCES CLIENTS BRUTES	3 618	3 342

Dépréciations créances clients

(en kCHF)

	2018-2019	2017-2018
Solde au 1^{er} novembre	-442	-399
Dotation	-411	-77
Reprises	0	0
Utilisations	346	34
SOLDE AU 31 OCTOBRE	-507	-442

Autres actifs courants

(en kCHF)

	31.10.2019	31.10.2018
Autres créances à court terme	1 934	1 936
Créances sociales	236	290
Dépréciations	-	-
Autres créances	2 179	2 226
Charges constatées d'avance	442	605
TOTAL	2 621	2 831

Les créances sociales concernent essentiellement certaines charges sociales faisant l'objet d'un acompte unique payé en début d'année.

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

D.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus).

La méthode du prix moyen est appliquée pour la comptabilisation des mouvements de stocks.

Toute dépréciation de stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toute perte de stocks sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit.

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Pièces de maintenance remontées mécaniques	42	85
Marchandises destinées à la vente	324	301
Matières premières, marchandises et fournitures	1 675	1 541
Combustibles et carburants	1 089	1 148
Marchandises restaurants	586	530
Valeur brute stock	3 716	3 605
Dépréciations	-585	-509
VALEUR NETTE STOCK	3 131	3 096

Les stocks sont constitués de pièces de maintenance destinées à la réparation de remontées mécaniques, des équipements utilisés pour l'exploitation du domaine skiable et de matières premières, marchandises et fournitures concernant essentiellement la filiale STA SA.

La correction de valeur porte sur les stocks n'ayant pas fait l'objet de mouvement depuis plus de 5 années.

D.7 Autres passifs courants

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Produits constatés d'avance	4 972	4 535
Autres dettes fiscales et sociales	3 200	2 627
Autres dettes d'exploitation	2 322	1 927
Dettes d'impôts courants	313	284
AUTRES PASSIFS COURANTS	10 807	9 373

Les produits constatés d'avance comprennent au 31.10.2019 pour 4442 kCHF de ventes d'abonnements pour la saison 2019/2020 (contre 3953 kCHF au 31.10.2018).

D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions

(en kCHF)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Recettes de locations simples	647	1 267	4 051	5 966
Charges liées à des conventions	-1 245	-4 982	-22 424	-27 652

Les recettes de locations simples correspondent à la somme des revenus non actualisés des contrats de baux à loyer avec des tiers.

Les charges liées à des conventions correspondent à la somme des charges non actualisées des accords passés pour de longues durées, en général 20 ans, avec les communes et les consortages d'alpages pour les droits d'usage et d'exploitation des domaines skiables.

D.9 Gestion des risques opérationnels

La baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. Le Groupe a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations en planifiant des programmes d'enneigement de culture et de gestion de la qualité de la neige. Bien que ne s'étant pas matérialisé depuis de nombreuses années, le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne peut cependant être totalement exclu.

L'environnement économique général

Les services proposés par le Groupe ne faisant pas partie des dépenses impératives, une situation économique morose peut devenir pour les clients une raison de différer leur venue sur les sites du Groupe, ou de diminuer leurs dépenses. L'offre des domaines skiables s'adresse à des clientèles en provenance de nombreux pays, dont certains sont plus gravement affectés que d'autres par les implications du franc fort sur le prix des prestations touristiques helvétiques. Compte tenu de la tendance de la clientèle à réserver ses séjours de plus en plus tardivement, les prévisions de fréquentation deviennent aussi plus aléatoires pour faire face au risque éventuel de réduction des ventes du fait de l'évolution du contexte économique. Des actions commerciales sont entreprises pour répondre à ces demandes.

Les risques d'accident corporel

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des employés soient victimes d'accidents :

- lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques ;
- de type sanitaire, liés notamment aux activités de restauration.

La sécurité du public et du personnel est une préoccupation majeure pour l'ensemble des dirigeants et collaborateurs du Groupe.

Le Groupe veille à ce que :

- les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes, dans le strict respect des normes en vigueur ;
- les produits, consommables et autres, soient conformes aux normes et règlements en vigueur.

Le Groupe a engagé un responsable Q.S.E. (Qualité Sécurité Environnement), chargé d'améliorer les processus de contrôle. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences.

Les risques d'indisponibilité des installations

Les sites du Groupe sont exposés aux risques tels qu'incendie, bris de machine, ou événements naturels. Des mesures de prévention et de protection, de type à la fois technique et managérial, sont mises en place. Les experts prévention des assureurs visitent régulièrement les sites du Groupe. Le Groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent une priorité.

La défaillance de certains fournisseurs clés

Certaines ressources nécessaires aux activités du Groupe ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre d'acteurs limités. Ce sont par exemple les appareils de remontées mécaniques et les systèmes de billetterie des domaines skiables. Aucun risque de défaillance de ces fournisseurs n'est actuellement identifié. Cependant, le Groupe a engagé des actions visant à prévenir ce risque en réduisant sa dépendance technique et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

Les assurances – couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Toutes les sociétés du Groupe détenues à plus de 50% ou pour lesquelles le Groupe a la charge d'assurance sont couvertes par ces programmes.

SECTION E – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

E.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les subventions pour investissement sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût historique en fonction de l'avancement des travaux.

Les immobilisations en cours font apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Les avances et acomptes concernent les commandes d'immobilisations à la date de clôture.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être mis en service.

Les terrains liés à l'exploitation ne sont pas amortis.

Les servitudes sont comptabilisées dans la rubrique « Terrains » et sont amorties sur la durée d'usage de cette dernière.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durées
Construction sur sol propre	25 ans
Bâtiment administratif	40 ans
Servitudes	20 ans
Installations techniques et agencements divers, aménagement des constructions	10 ans
Mobilier et outillage industriel	7 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Matériel informatique et de transport	5 à 6 ans

Si le Groupe est obligé de démanteler des remontées mécaniques ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés propres ou de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts estimés correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

La durée d'utilité, les composants et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et le cas échéant de l'évolution technologique.

Le Groupe obtient des concessions de l'Office fédéral des Transports (OFT) par installation de remontée mécanique pour des durées initiales de 20 à 25 ans prolongeables. Dès le 01.01.2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans.

La durée d'amortissement peut excéder la date de fin de concession de la remontée mécanique lorsqu'il est hautement probable que sa durée d'utilisation sera plus longue.

Aucun actif n'est qualifié pour l'activation d'intérêts financiers.

Par nature, les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles

(en kCHF)	31.10.2018	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclasse- ments	31.10.2019
VALEURS BRUTES						
Remontées mécaniques	241 396	242			1 499	243 137
Installations techniques et agencements	81 932	385		-14	4 875	87 178
Matériels, mobilier et outillage industriel	19 923	423		-32	151	20 465
Constructions et aménagements	25 797	5			2	25 804
Matériels de transport	17 085	1 298		-2 637		15 746
Terrains	13 561	7				13 568
Immobilisations corporelles en cours	8 404	1 736		-43	-4 759	5 338
Avances et acomptes	6 369	3 743		-9	-1 768	8 335
Sous-total des valeurs brutes	414 467	7 839		-2 735		419 571
AMORTISSEMENTS						
Remontées mécaniques	-167 726		-6 081			-173 807
Installations techniques et agencements	-53 585		-3 742	5		-57 322
Matériels, mobilier et outillage industriel	-18 456		-632	27		-19 061
Constructions et aménagements	-13 597		-619	2		-14 214
Matériels de transport	-12 421		-1 622	2 629		-11 414
Terrains	-3 198		-45			-3 243
Sous-total des amortissements	-268 983	0	-12 741	2 663	0	-279 061
TOTAL DES VALEURS NETTES	145 484	7 839	-12 741	-72	0	140 510

(en kCHF)	31.10.2017	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclasse- ments	31.10.2018
VALEURS BRUTES						
Remontées mécaniques	234 866	269	-	-	6 261	241 396
Installations techniques et agencements	74 709	336	-	-8	6 895	81 932
Matériels, mobilier et outillage industriel	19 431	366	-	-	126	19 923
Constructions et aménagements	25 638	65	-	-51	145	25 797
Matériels de transport	16 003	1 993	-	-911	-	17 085
Terrains	13 561	-	-	-	-	13 561
Immobilisations corporelles en cours	13 391	5 041	-	-	-10 028	8 404
Avances et acomptes	7 606	2 162	-	-	-3 399	6 369
Sous-total des valeurs brutes	405 205	10 232	0	-970	0	414 467
AMORTISSEMENTS						
Remontées mécaniques	-161 612	-	-6 114	-	-	-167 726
Installations techniques et agencements	-50 121	-	-3 465	1	-	-53 585
Matériels, mobilier et outillage industriel	-17 715	-	-741	-	-	-18 456
Constructions et aménagements	-12 974	-	-643	20	-	-13 597
Matériels de transport	-11 779	-	-1 491	849	-	-12 421
Terrains	-3 153	-	-45	-	-	-3 198
Sous-total des amortissements	-257 354	0	-12 499	870	0	-268 983
TOTAL DES VALEURS NETTES	147 851	10 232	-12 499	-100	0	145 484

Les principaux investissements de l'année sont détaillés dans les flux financiers au point 4.2.

E.2 Leasings

Les contrats de leasing, qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique, sont rangés dans la catégorie des leasings financiers.

Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure.

Afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris, la redevance de leasing est décomposée en deux éléments :

- un amortissement (note E.1)
- un intérêt (note G.4)

Les immobilisations sous leasings financiers sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des leasings opérationnels.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de 22 085 kCHF au 31 octobre 2019 (23 912 kCHF au 31 octobre 2018). Elles concernent uniquement les remontrées mécaniques.

E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties

Les actifs gagés concernent un bâtiment ainsi qu'une parcelle de terrain pour un montant de 3509 kCHF au 31 octobre 2019 (3585 kCHF au 31 octobre 2018). Un montant de 910 kCHF de titres hypothécaires était gagé au 31 octobre 2019 sans changement par rapport à l'exercice précédent. Des cédules hypothécaires sont disponibles pour une valeur de 13 500 kCHF au 31 octobre 2019.

La valeur des engagements des investissements au 31.10.2019 s'élève à 9576 kCHF (12 200 kCHF au 31 octobre 2018). Ces engagements concernent le combimix Esserts-Savoieyres et les travaux d'enneigement sur le secteur de Savoieyres.

E.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- Logiciels & développements informatiques : 3 à 5 ans
- Droits d'utilisation : sur la durée de la convention.

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement, ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Par nature, les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en kCHF)	31.10.2018	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2019
VALEURS BRUTES						
Goodwill	40	-	-	-	-	40
Logiciels	1 873	47	-	-	112	2 032
Autres immobilisations incorporelles	3 531	1	-	-	-	3 531
Immobilisations incorporelles en cours	77	130	-	-	-112	95
Sous-total des valeurs brutes	5 521	177	0	0	0	5 698
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 639	-	-240	-	-	-1 879
Autres immobilisations incorporelles	-1 817	-	-196	-	-	-2 013
Sous-total des amortissements	-3 456	0	-436	0	0	-3 892
TOTAL DES VALEURS NETTES	2 065	177	-436	0	0	1 806

(en kCHF)	31.10.2017	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2018
VALEURS BRUTES						
Goodwill	40	-	-	-	-	40
Logiciels	1 806	6	-	-	61	1 873
Autres immobilisations incorporelles	3 530	1	-	-	-	3 531
Immobilisations incorporelles en cours	-	138	-	-	-61	77
Sous-total des valeurs brutes	5 376	145	0	0	0	5 521
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 455	-	-184	-	-	-1 639
Autres immobilisations incorporelles	-1 621	-	-196	-	-	-1 817
Sous-total des amortissements	-3 076	0	-380	0	0	-3 456
TOTAL DES VALEURS NETTES	2 300	145	-380	0	0	2 065

Les autres immobilisations incorporelles se composent de droits d'utilisation des eaux concédés par les communes de Bagnes et Riddes.

E.5 Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains.

Dans le cadre de l'autorisation de construire octroyée par l'Office Fédéral des Transports (OFT), il est explicitement mentionné qu'en fin d'exploitation le Groupe s'engage à démanteler les installations.

La provision sera utilisée au fur et à mesure des fins de concessions.

Ces provisions sont évaluées en fonction du coût de démantèlement observé selon le type de remontée mécanique, ainsi que des spécificités de chaque installation.

Les provisions se rapportent essentiellement aux provisions pour coûts de démantèlement des installations de remontées mécaniques.

(en kCHF)	2019				2018			
	Démantèlement	Garanties	Litige	Total	Démantèlement	Garanties	Litige	Total
Solde au 1^{er} novembre	2 971	112	92	3 175	2 874	112	116	3 102
Dotations	-	-	18	18	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-	-	-24	-24
Utilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets de l'actualisation des provisions	56	-	-	56	97	-	-	97
Solde au 31 octobre	3 027	112	110	3 249	2 971	112	92	3 175
Dont à moins d'un an	-	-	110	-	40	-	92	132

E.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût. Ils se composent exclusivement de terrains qui ne sont pas amortis.

La juste valeur des terrains au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018 s'élève à 8548 kCHF. Leur valeur nette comptable

au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018 est de 3212 kCHF. La juste valeur a été déterminée sur la base du prix des dernières transactions effectuées.

SECTION F – RESSOURCES HUMAINES

F.1 Effectif et charges de personnel

L'effectif en équivalent temps plein se monte en moyenne annuelle à 299 personnes, contre 294 l'année précédente. Le nombre d'employés est à son plus haut niveau durant l'hiver avec 388 équivalents temps plein, contre 385 l'hiver précédent.

(en kCHF)

	2018-2019	2017-2018
Salaires bruts et appointements	-18 008	-17 636
Charges sociales	-3 342	-3 269
Personnel temporaire	-709	-827
Autres charges de personnel	-481	-545
CHARGES DE PERSONNEL	-22 540	-22 277

F.2 Engagements de retraite

Les employés permanents du Groupe Téléverbier sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur. Les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du Groupe.

Les employés saisonniers sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance distincte, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des engagements, étant donné qu'ils terminent leur emploi à l'issue de la saison.

L'institution de prévoyance des employés permanents est considérée au regard de l'IAS 19 comme une fondation à primauté de prestations. Les engagements du Groupe en résultant, ainsi que la charge de prévoyance, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont évalués chaque année par un actuaire indépendant.

L'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisée comme une dette ou un actif au bilan. Le résultat d'intérêt net est inscrit directement dans les charges / produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel.

Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

Comme le prévoient les dispositions de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle, les employés du Groupe Téléverbier bénéficient de plans de prévoyance. La prestation de retraite résulte de la constitution de comptes d'épargne individuels qui peuvent être soit perçus sous forme de capital lors du départ en retraite, soit convertis en rentes viagères. Téléverbier SA est affiliée à la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2015. Un nouveau plan de prévoyance a été ratifié en 2018.

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une fondation régie par les dispositions de la Loi sur prévoyance professionnelle. Les prestations réglementaires d'invalidité et de décès sont intégralement réassurées auprès de Mobilière Vie. Les prestations de retraite sont assumées de manière autonome par la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance. La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance investit la fortune selon les principes de la LPP et sur la base de son règlement de placement. Le résultat des activités de placement est porté dans les comptes de la fondation et le conseil de fondation décide annuellement de la distribution des excédents, par la fixation d'un taux d'intérêt excédentaire attribué sur les comptes individuels des assurés.

La comptabilisation de plans LPP « en assurance complète » est considérée comme étant à prestations définies (*defined benefits*) au sens d'IAS 19 pour les raisons suivantes :

- en cas de résiliation du contrat, il n'existe pas de garantie que la prévoyance puisse être maintenue aux mêmes conditions;
- le montant des primes de coût et de risque varie.

Hypothèses de prévoyance

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Taux d'actualisation	0,30%	1,00%
Augmentation des salaires à long terme	1,00%	1,00%
Evolution des rentes à long terme	0,00%	0,00%
Inflation à long terme	1,00%	1,00%
Durée active résiduelle moyenne des employés	9,2 années	9,3 années

La table générationnelle utilisée au 31 octobre 2019 et 2018 pour le calcul actuariel est la table « LPP2015 ».

Les probabilités d'être en retraite sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

(en kCHF)	31.10.2019		31.10.2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
63 ans	80%	80%	80%	80%
64 ans	80%	100%	80%	100%
65 ans	100%	-	100%	-

Charges de prévoyance comptabilisées au compte de résultat

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Coût des services rendus	974	936
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	236	201
Coûts administratifs	62	59
Coût des services passés	-244	-388
Revenus d'intérêts des actifs du régime	-189	-156
COÛT DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	839	652
Dont coût du service et charges administratives	791	607
Dont charges d'intérêts nettes	48	45

Obligations de prévoyance au bilan

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Obligations de prévoyance	30 186	28 826
Juste valeur des actifs du régime	-22 658	-23 484
ENGAGEMENT (ACTIF) DE PRÉVOYANCE RECONNU AU BILAN	7 528	5 342

Evolution des engagements de prévoyance nets

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Obligations nettes de prévoyance au 1^{er} novembre	5 342	6 400
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	838	653
Charges liées à la prévoyance du personnel - autres éléments du résultat	2 218	-823
Cotisations de l'employeur	-870	-888
OBLIGATIONS NETTES DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	7 528	5 342

Evolution des engagements de prévoyance

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Valeur actuelle des obligations de prévoyance au 1^{er} novembre	28 825	28 752
Ecart actuariel (profit) / perte	2 665	-606
Cotisations des participants au régime	225	765
Coût des services rendus	974	936
Cotisations des employés	672	633
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	236	201
Coûts administratifs	62	59
Coût des services passés	-244	-388
Prestations payées	-3 230	-1 527
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	30 185	28 825

Evolution des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} novembre	23 484	22 352
Cotisations des participants au régime	225	765
Contributions de l'employeur	870	888
Cotisations des employés	672	633
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	448	217
Intérêts sur actifs du régime	189	156
Prestations payées	-3 230	-1 527
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 OCTOBRE	22 658	23 484

Répartition de la juste valeur des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2019			31.10.2018		
	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	TOTAL	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	TOTAL
Contrats d'assurance	-	19 216	19 216	-	19 942	19 942
Liquidités	3 542	-	3 442	3 542	-	3 542
Total	3 542	19 216	22 658	3 542	19 942	23 484

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'obligation nette au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-dessous récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des obligations basées sur la primauté des prestations.

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les hypothèses restantes demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Espérance de vie		
Augmentation d'un an de l'espérance de vie	30 849	29 373
Diminution d'un an de l'espérance de vie	29 491	28 249
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,5%	27 619	26 519
Diminution 0,5%	33 143	31 448
Evolution des salaires		
Augmentation 0,5%	30 336	28 940
Diminution 0,5%	30 064	28 710

F.3 Rémunération des dirigeants

(en kCHF)	2018-2019	2017-2018
Rémunérations de la Direction	1 243	1 268
Charges sociales de la Direction	300	302
Total Rémunération de la Direction	1 543	1 570
Rémunérations du Conseil d'administration	190	172
Charges sociales du Conseil d'administration	5	8
Total Rémunération du Conseil d'administration	195	180

SECTION G – FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires.

Ces placements, dont l'échéance est inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie Dettes financières courantes.

(en kCHF)	31.10.2019	31.10.2018
Comptes à vue	13 984	5 777
Caisse	227	380
TOTAL	14 211	6 157

G.2 Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus.

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts qui doivent être traités dans les douze mois à compter de la date de clôture sont classés dans les passifs courants, à moins qu'un accord de refinancement ou de rééchelonnement des paiements à long terme ait été conclu avant la date de clôture.

Structure de l'endettement net

(en kCHF)

	31.10.2019	31.10.2018
DETTES FINANCIÈRES		
Crédits-bails (part lg terme)	9 506	11 687
Crédits-bails (part ct terme)	2 191	2 126
Autres emprunts et dettes assimilées (ct terme)	43	60
Intérêts courus (ct terme)	57	75
Dettes financières	11 797	13 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-14 211	-6 157
DETTE NETTE	-2 414	7 791

Les dettes financières sont composées principalement de contrats de leasings dont les taux sont fixés pour la durée du contrat. La juste valeur des dettes financières n'est pas matériellement différente de leur valeur au bilan. La juste valeur des leasings correspond à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif contractuel du leasing.

Le taux moyen des dettes financières 2018-2019 est de 2.61%, contre 2,67% pour l'exercice précédent.

Répartition des leasings par échéances contractuelles résiduelles

(en kCHF)

	31.10.2019	31.10.2018
Moins de 1 an	2 191	2 126
De 1 à 5 ans	6 578	7 716
Plus de 5 ans	2 904	3 957
TOTAL	11 673	13 799

G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, en tenant compte des frais de transaction directement imputables. Cependant lorsqu'un actif financier est enregistré à sa juste valeur au compte de résultat, les frais de transaction sont enregistrés en charges immédiatement. Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

Actifs financiers évalués au coût amorti

Cette catégorie comprend notamment les prêts, les clients et autres débiteurs, les dépôts à terme et les liquidités. Après comptabilisation initiale, les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Cette catégorie inclut les classes suivantes d'actifs financiers :

- les obligations ;
- les titres de participations (dans lesquelles le Groupe détient moins de 20%);
- les autres instruments financiers.

Ces actifs sont enregistrés en actifs non courants, à moins que le groupe n'ait l'intention de les vendre dans les 12 mois à partir de la date de clôture de l'exercice.

Après comptabilisation initiale, les actifs sont évalués à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'actif. Lors de la cession, les variations ne sont désormais plus recyclables au compte de résultat.

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, financier ou non financier, pour les besoins de comptabilisation ou d'informations à fournir, le Groupe détermine la juste valeur sur la base de la hiérarchie ci-après, selon l'importance des données utilisées dans les valorisations :

- Niveau 1 (cours cotés non ajustés): cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 (données observables): données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables);
- Niveau 3 (données non observables): données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

Les titres de niveau 1 sont généralement détenus dans le cadre de placement et les niveaux 2 et 3 sont généralement détenus dans le cadre de la stratégie du Groupe.

Valeurs comptables au 31.10.2019 <i>(en kCHF)</i>	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur**	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	177	3 637	-	3 814
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	4 653	-	-	4 653
Autres créances à long terme	B.7	-	-	-	-
Créances d'exploitation	D.5	3 111	-	-	3 111
Autres créances à court terme*	D.5	2 179	-	-	2 179
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7	-	12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	14 211	-	-	14 211
TOTAL		24 331	3 649	0	27 980
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2	-	-	43	43
Crédits-bails	G.2	-	-	11 697	11 697
Intérêts courus	G.2	-	-	57	57
Dettes d'exploitation et autres dettes*		-	-	9 198	9 198
TOTAL		0	0	20 995	20 995

Au 31 octobre 2019, il existe pour 3380 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base du dernier rapport de gestion 2018/2019.

Valeurs comptables au 31.10.2018 <i>(en kCHF)</i>	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur**	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	-	2 541	-	2 541
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	4 855	-	-	4 855
Autres créances à long terme	B.7	1 400	-	-	1 400
Créances d'exploitation	D.5	2 900	-	-	2 900
Autres créances à court terme*	D.5	2 226	-	-	2 226
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7	-	12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	6 157	-	-	6 157
TOTAL		17 538	2 553	0	20 091
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2	-	-	60	60
Crédits-bails	G.2	-	-	13 813	13 799
Intérêts courus	G.2	-	-	75	75
Dettes d'exploitation et autres dettes*		-	-	9 818	9 818
TOTAL		0	0	23 766	23 766

* A l'exclusion des charges payées d'avance et des produits constatés d'avance.

** Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global.

G.4 Produits et charges financières

(en kCHF)

	2018-2019	2017-2018
Charges d'intérêts sur leasings	-333	-396
Charges d'intérêts sur autres emprunts	-2	-2
Produits de trésorerie	1	1
Coût de l'endettement net	-334	-397
Dividendes & intérêts	95	-
Effets de l'actualisation	-57	-96
Autres charges financières	-52	-60
Autres produits financiers	85	92
RÉSULTAT FINANCIER	-263	-461

G.5 Politique de gestion des risques financiers

Risque de flux de trésorerie et risque de taux d'intérêt

La trésorerie opérationnelle est relativement indépendante des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Le Groupe a pour politique de maintenir environ 80% de ses emprunts en instruments à terme et taux fixe.

Pour l'exercice 2018-2019, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 63 kCHF.

Pour l'exercice précédent, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 73 kCHF.

Le Groupe n'a pas recours à des produits dérivés, ni pour les emprunts à long terme, ni pour la gestion de sa trésorerie opérationnelle.

Risque de change

Les activités du Groupe sont peu exposées au risque de change.

Risque de contrepartie (crédits)

Le Groupe n'est que faiblement exposé à des risques de crédits significatifs :

- Pour les actifs financiers, le risque est évalué selon la catégorie d'actifs financiers conformément aux dispositions décrites sous la note G.3 ;
- Pour les créances clients, ces risques sont couverts par une provision adaptée des créances douteuses calculée sur la

base d'informations historiques et d'estimations quant à la solvabilité des clients ;

- Les excédents de trésorerie sont investis sans risques et uniquement auprès d'établissements financiers suisses de premier ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le Groupe ne puisse s'acquitter de ses obligations financières en temps opportun.

La surveillance étroite des liquidités au niveau du Groupe ainsi que de l'allocation des ressources permet de posséder les liquidités adéquates à chaque instant.

Afin de couvrir ses besoins, le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Le détail par échéance figure en note G.2.

Au 31 octobre 2019, le Groupe Téléverbier n'utilisait aucun crédit de trésorerie par rapport à un montant total disponible de 12 000 kCHF réparti sur quatre établissements financiers.

Risque juridique

En cas de litige, La Direction évalue l'issue des procédures judiciaires et constitue les provisions adéquates sur la base des faits connus au moment de la clôture, conformément à la norme IAS 37.

SECTION H – IMPOSITION

H.1 Impôts sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des sociétés se décompose ainsi:

(en kCHF)	2018-2019	2017-2018
Impôts courants	-733	-800
Impôts différés	318	370
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE	-1 051	-430

Explication de la charge d'impôts

(en kCHF)	2018-2019	2017-2018
Taux d'imposition moyen effectif du groupe	23,23%	25,41%
Résultat opérationnel	5 068	2 208
Résultat financier	-263	-461
Quote-part dans les entreprises associées	-281	-55
Résultat avant impôts	4 524	1 692
Impôt sur le bénéfice au taux moyen effectif du groupe	-1 051	-430
RÉSULTAT NET	3 473	1 262

(en kCHF)	2018-2019	2017-2018
Taux d'imposition moyen théorique du groupe	21,57%	21,57%
Charge théorique d'impôt	-976	-365
Effets impôts exercices précédents	-	-55
Effets des sociétés associées	-75	-10
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	-1 051	-430

La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) a été approuvée en votation du 19 mai 2019. Elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

En Valais, le Conseil d'Etat propose de réduire par étapes le taux d'imposition sur le bénéfice:

	2020	2021	2022
1 ^{er} palier	11,89% jusqu'à 150 000	11,89% jusqu'à 200 000	11,89% jusqu'à 250 000
2 ^e palier	20,13% à partir de 150 000	18,57% à partir de 200 000	16,98% à partir de 250 000

La modification de la loi fiscale valaisanne (RFFA-VS), soumise au référendum facultatif, a fait l'objet d'une 1^{re} lecture par le Grand Conseil le 15 novembre 2019, alors que la 2^e lecture aura lieu lors de la session de mars 2020.

Ces taux n'ont dès lors pas été pris en considération sur cet exercice. Une nouvelle analyse sera menée lors du prochain exercice.

H.2 Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La répartition des impôts différés selon l'objet du retraitement auquel ils se rapportent est la suivante :

(en kCHF)	Immobilisations corporelles	Autres	Total
Au 31 octobre 2017	17 647	2 020	19 667
Comptabilisé au compte de résultat	1 746	-2 115	-369
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		177	177
Au 31 octobre 2018	19 393	82	19 475
Comptabilisé au compte de résultat	274	42	316
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		-291	-291
Au 31 octobre 2019	19 667	-167	19 500

La colonne Immobilisations corporelles correspond au retraitement des amortissements des immobilisations corporelles.

La colonne Autres inclut notamment l'impôt différé sur le passif de prévoyance et l'impôt différé sur la réévaluation des titres évalués à la juste valeur.

SECTION I – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

Au 21 février 2020, date d'approbation par le Conseil d'administration pour la publication des comptes consolidés, le Groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans l'annexe.

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de TELEVERBIER S.A. et de ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le bilan consolidé au 31 octobre 2019, le tableau des flux de trésorerie consolidés et le tableau des capitaux propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 32 à 60) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe au 31 octobre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Nous considérons l'évaluation des immobilisations corporelles comme un élément clé de l'audit étant donné le degré de subjectivité important dans la détermination des durées d'amortissement et le caractère significatif de la rubrique.

Au 31 octobre 2019, la rubrique « Immobilisations corporelles » s'élève à kCHF 140 510 sur un total de bilan de kCHF 180 586. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Le groupe obtient des concessions de l'Office Fédéral des Transports (OFT) par installation pour une durée définie avec des possibilités de prolongation. Dès le 1^{er} janvier 2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans. Des provisions sont constituées pour prendre en considération l'obligation légale de démanteler les installations à la fin de leur utilisation. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total est amortie séparément. Chaque année les durées d'amortissement sont revues et adaptées, notamment lorsqu'il est hautement probable que la durée d'une concession soit modifiée.

Procédures d'audit en réponse à cet élément clé

Nous avons effectué une revue du processus de gestion des immobilisations par le biais d'un test de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception des contrôles et leur implémentation. Nous avons également conçu et réalisé des tests de procédures pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'efficacité du fonctionnement des contrôles.

Un entretien préliminaire a été effectué avec la direction afin de déterminer et d'évaluer les paramètres retenus dans la détermination des durées d'amortissements. Nous avons vérifié l'application correcte des durées d'amortissement fixées annuellement par la direction financière et approuvées par le Comité d'audit sur la base des indications transmises par la direction technique et des justifications des concessions. Pour les remontées mécaniques, nous avons vérifié les durées d'amortissement de chaque partie d'une installation ayant un coût significatif au regard de leur durée d'utilité propre et de celle de l'installation. Les hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation des provisions pour démantèlement ont été évaluées et leur comptabilisation a été examinée.

En plus des procédures analytiques de substance réalisées sur les valeurs des immobilisations corporelles et les amortissements, nous avons testé par échantillonnage les acquisitions, les cessions et les amortissements ainsi que la concordance entre le module des immobilisations corporelles et la comptabilité générale.

Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, du rapport sur les rémunérations et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport

avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en oeuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.

- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.


Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.


Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

FIDUCIAIRE FIDAG SA


Anne-Laure Rey
 Experte-réviser agréée
 Réviseur responsable


Jessy Rudaz
 Expert-réviser agréé

Martigny, le 28 février 2020

Exemplaire numérique

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Exercice du 1.11.2018 au 31.10.2019



9. COMPTES ANNUELS

(Exercice du 1.11.2018 au 31.10.2019)

9.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en CHF)	2018-2019	En %	2017-2018	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	561 028	1,1%	511 003	1,1%
Produits des ventes de biens	5 399 251	10,5%	5 107 834	10,6%
Produits des ventes de services	45 675 721	88,5%	42 390 098	88,3%
Chiffre d'affaires	51 635 999	100,0%	48 008 935	100,0%
Production immobilisée	396 096	0,8%	541 038	1,1%
Total des produits d'exploitation	52 032 095	100,8%	48 549 973	101,1%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de matières et de marchandises	2 096 495	4,1%	2 207 404	4,6%
Autres charges d'exploitation	13 391 242	25,9%	12 986 363	27,0%
Impôts & taxes	646 803	1,3%	643 941	1,3%
Frais de personnel	18 113 517	35,1%	18 129 314	37,8%
Dotations nettes aux amortissements*	14 001 942	27,1%	20 620 955	43,0%
Dotations nettes aux provisions*	306 300	0,6%	328 792	0,7%
Total des charges d'exploitation	48 556 300	94,0%	54 916 769	114,4%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 475 796	6,7%	-6 366 796	-13,3%
Produits financiers	216 227	0,4%	129 339	0,3%
Charges financières	-336 964	-0,7%	-403 057	-0,8%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 355 059	6,5%	-6 640 514	-13,8%
Produits et charges hors exploitation	312 232	0,6%	100 907	0,2%
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	3 510	0,0%	7 108	0,0%
Provision pour emploi*	0	0,0%	10 233 020	21,3%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	3 670 801	7,1%	3 700 521	7,7%
Impôts directs	-968 400	-1,9%	-1 058 687	-2,2%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 702 401	5,2%	2 641 834	5,5%

* Cf détail en annexe

9.2 BILAN

ACTIF

(en CHF)

	31.10.2019	31.10.2018
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie	13 249 702	5 123 636
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services*	1 807 361	1 631 248
Autres créances à court terme*	1 738 692	2 401 803
Stocks	1 270 818	1 306 570
Actifs de régularisation	416 865	565 922
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 483 438	11 029 179
ACTIF IMMOBILISÉ		
Prêts rattachés à participations*	7 356 500	7 578 293
Autres titres immobilisés*	2 534 395	2 525 395
Prêts	217 000	40 000
Autres immobilisations financières*	5 000	1 335 000
Immobilisations financières	10 112 895	11 478 688
Participations*	4 803 296	4 800 796
Participations	4 803 296	4 800 796
Terrains	11 895 575	11 889 890
Constructions	7 829 656	8 416 851
Installations techniques	11 026 881	13 551 239
Autres immobilisations corporelles	5 292 731	7 210 114
Immobilisations en cours*	5 367 212	8 431 705
Avances et acomptes*	8 335 817	6 369 990
Immobilisations corporelles	49 747 872	55 869 789
Concessions, brevets, logiciels	49 374	232 969
Autres immobilisations incorporelles	1 368 944	1 545 819
Immobilisations incorporelles	1 418 318	1 778 788
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	66 082 381	73 928 061
TOTAL DE L'ACTIF	84 565 819	84 957 240

* Cf détail en annexe

PASSIF

(en CHF)

	31.10.2019	31.10.2018
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services*	4 076 061	5 695 346
Dettes portant intérêt à court terme	2 226 934	2 200 390
Dettes fiscales et sociales*	2 348 879	2 316 264
Autres dettes à court terme*	2 049 790	1 799 214
Passifs de régularisation	4 979 984	4 451 027
Capitaux étrangers à court terme	15 681 648	16 462 241
Dettes portant intérêt à long terme	9 502 524	11 672 789
Provisions pour risques et charges	7 478 830	7 201 791
Capitaux étrangers à long terme	16 981 354	18 874 580
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS	32 663 003	35 336 821
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Réserves issues d'apports de capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale issue du capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale générale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Réserve légale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Résultats reportés	19 574 156	17 352 326
Résultat de l'exercice	2 702 401	2 641 834
Réserves facultatives issues du bénéfice	22 276 557	19 994 160
TOTAL CAPITAUX PROPRES	51 902 816	49 620 419
TOTAL DU PASSIF	84 565 819	84 957 240

* Cf détail en annexe

9.3 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). A défaut d'indications contraires dans leur libellé, les dettes ne portent pas intérêt.

Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

(en CHF)

	31.10.2019	31.10.2018
Immobilisations en cours	5 367 212	8 431 705
Avances et acomptes	8 335 817	6 369 990
Au 31 octobre 2019, ces rubriques incluent notamment:		
- 4,6 millions de CHF à titre d'acompte sur l'installation électromécanique Combimix Esserts Savoleyres		
- 1,5 million de CHF au titre des travaux pour l'enneigement mécanique du secteur de Savoleyres (phase 3)		
- 0,8 million de CHF pour le remplacement commande électrique Lac1		
Prêts rattachés à des participations	7 356 500	7 578 293
Prêts envers d'autres sociétés du groupe	7 356 500	7 578 293
Autres immobilisations financières	5 000	1 335 000
Au 31.10.19, Le prêt aux 3Rocs a été remboursé partiellement. La dernière tranche sera remboursée sur l'exercice 19/20.		
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services	1 807 361	1 631 248
dont:		
Créances envers les actionnaires	12 231	1 704
Créances envers d'autres sociétés du groupe	351 427	313 976
Provision pour perte sur débiteurs	576 605	505 577
Provision sur stocks	610 000	576 000
Autres créances à court terme	1 738 692	2 401 803
Dont:		
Créances envers d'autres sociétés du groupe	597 041	784 343
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	4 076 061	5 695 346
Dont:		
Dettes envers les actionnaires	54 960	39 175
Dettes envers d'autres sociétés du groupe	1 134 550	1 143 470
Dettes fiscales et sociales	2 348 879	2 316 264
Dont:		
Dettes fiscales et sociales envers les actionnaires	7 428	0
Autres dettes à court terme	2 049 790	1 799 214
Dont:		
Autres dettes envers d'autres sociétés du groupe	176 717	8 758
Dotations nettes aux amortissements	8 131 370	12 771 475
Un amortissement à 100% a été constaté concernant certains investissements.		
Dotations nettes aux provisions		
Suite à l'accord du service des Contributions en 2011, une provision des coûts de démantèlement des installations existantes a été comptabilisée pour un montant de 3,8 millions de CHF.		

Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb), les informations liées aux indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction ne doivent plus figurer dans l'annexe aux comptes annuels. Désormais, les sociétés cotées doivent faire cet exercice dans un rapport de rémunération distinct, qui est inclus dans le présent rapport annuel.

(en CHF)

31.10.2019 31.10.2018

Dissolution nette de réserves latentes 0 1 939 426

Nombre de collaborateurs

Emplois à plein temps en moyenne annuelle

Plus de 250 emplois à plein temps durant la saison d'hiver

Autres titres immobilisés 2 534 395 2 525 395

NV Remontées mécaniques SA, Nendaz

4669 actions au porteur de CHF 500 chacune

90 actions au porteur de CHF 250 chacune

10 actions au porteur de CHF 125 chacune

Représentant le 12,85% du capital-actions

Représentant le 12,85% du droit de vote

Provision pour dépréciation

Valeur au bilan

2 612 373 2 612 373

-96 896 -96 896

2 515 477 2 515 477

Divers titres immobilisés

18 918 9 918

Participations 4 803 296 4 800 796

1. Participations intégrées globalement 1 547 434 1 544 934

1.1. STA Services Techniques Alpins SA, Sembrancher

1 387 actions nominatives de CHF 1000 chacune

Représentant le 92,47% du capital-actions

Représentant le 92,47% du droit de vote

Valeur au bilan

1 386 500 1 384 000

1.2. Verbier Sport Plus SA, Bagnes

100 actions nominatives de CHF 1000 chacune

Représentant le 50% du capital-actions

Représentant le 50% du droit de vote

Valeur au bilan

100 000 100 000

1.3. Tzoum'Evasion Sàrl, Riddes

122 actions nominatives de CHF 100 chacune

Représentant le 50,83% du capital-actions

Représentant le 50,83% du droit de vote

Valeur au bilan

50 834 50 834

1.4. T-Shop Sàrl, Riddes

101 parts sociales de CHF 100 chacune

Représentant le 50,5% du capital social

Représentant le 50,5% du droit de vote

Valeur au bilan

10 100 10 100

(en CHF)

	31.10.2019	31.10.2018
2. Participations mises en équivalence	3 230 862	3 230 862
2.1. T-One SA, Bagnes		
25 000 actions nominatives de CHF 10 chacune		
Représentant le 25% du capital-actions	250 000	250 000
Représentant le 25% du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-100 000	-100 000
Valeur au bilan	150 000	150 000
2.2. Télé-Thyon SA, Vex		
24 536 actions nominatives de CHF 100 chacune		
84 actions au porteur de CHF 100 chacune		
Représentant le 30,78% du capital-actions		
Représentant le 30,78% du droit de vote		
Valeur au bilan	2 980 862	2 980 862
2.3. Mayens de Bruson Promotion SA, Bagnes		
50 actions nominatives de CHF 1 000 chacune		
Représentant le 50% du capital-actions		
Représentant le 50% du droit de vote		
Valeur au bilan	50 000	50 000
2.4. Chez Dany SA, Bagnes		
5 000 actions nominatives de CHF 100 chacune		
Représentant le 33,33% du capital-actions	500 000	500 000
Représentant le 33,33% du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-500 000	-500 000
Valeur au bilan	0	0
2.5. Geosnow SA, Sembrancher		
50 actions nominatives de CHF 1000 chacune		
Représentant le 50% du capital-actions		
Représentant le 50% du droit de vote		
Valeur au bilan	50 000	50 000
3. Autres titres de participations	25 000	25 000
3.1. Les 4 Vallées SA, Nendaz		
25 actions nominatives de CHF 1000 chacune		
Représentant le 25% du capital-actions		
Représentant le 25% du droit de vote		
Valeur au bilan	25 000	25 000

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail

(en CHF)

	31.10.2019	31.10.2018
Tous les leasings sont activés		
Valeur nette comptable		
Télesiège des Attelas	68 365	132 532
Télécabine de la Tzoumaz	322 791	402 989
Télesiège Mayentzet	1 452 032	1 722 146
Télécabine Châble Mayens de Bruson	5 175 973	5 243 729
Engagements de leasing		
Télesiège des Attelas	1 826 842	2 479 285
Télécabine de la Tzoumaz	2 143 991	2 845 039
Télesiège Mayentzet	3 263 886	3 725 694
Télécabine Châble Mayens de Bruson	5 278 531	5 933 033

Engagements en faveur de tiers

Téléverbier SA assure un engagement de solidarité en tant que co-associé dans deux sociétés simples :
Co-propriété Mont-Fort et Bar des Etablons.

(en CHF)

	31.10.2019	31.10.2018
Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles	9 576 226	12 200 106
Actifs gagés pour propre compte	3 509 464	3 585 178
Explication concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période		
Coupons prescrits	3 510	7 108
Total produits exceptionnels, uniques ou hors période	3 510	7 108
Liste des actionnaires importants		
Paul et Christian Burrus	28,70%	28,65%
Commune et bourgeoisie de Bagnes	25,84%	25,84%
Groupe d'actionnaires du Val de Bagnes et d'Entremont	8,21%	7,92%
Groupe d'actionnaires de la station	4,53%	4,89%

9.4 RÉPARTITION DU RÉSULTAT AU BILAN

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

(en kCHF)

		2018-2019	2017-2018
Report à nouveau	1 ^{er} novembre	19 574 160	17 352 326
Résultat de l'exercice		2 702 401	2 641 834
Résultat à disposition au	31 octobre	22 276 561	19 994 160
Dividendes		1 050 000	420 000
Report à nouveau		21 226 561	19 574 160
TOTAL RÉPARTI		22 276 561	19 994 160

La somme de CHF 1 050 000 correspond à un dividende de CHF 0,75 par action, soit 5,55% sur le nominal de CHF 13,50.

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE TÉLÉVERBIER SA



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de TELEVERBIER S.A., comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2019.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 65 à 71) pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Nous considérons l'évaluation des immobilisations corporelles comme un élément clé de l'audit étant donné le degré de subjectivité important dans la détermination des durées d'amortissement et le caractère significatif de la rubrique.

Au 31 octobre 2019, la rubrique « Immobilisations corporelles » s'élève à kCHF 49 748 sur un total de bilan de kCHF 84 566. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Le groupe obtient des concessions de l'Office Fédéral des Transports (OFT) par installation pour une durée définie avec des possibilités de prolongation. Dès le 1^{er} janvier 2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total est amortie séparément. Chaque année les durées d'amortissement sont revues et adaptées, notamment lorsqu'il est hautement probable que la durée d'une concession soit modifiée.

Procédures d'audit en réponse à cet élément clé

Nous avons effectué une revue du processus de gestion des immobilisations par le biais d'un test de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception des contrôles et leur implémentation. Nous avons également conçu et réalisé des tests de procédures pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'efficacité du fonctionnement des contrôles.

Un entretien préliminaire a été effectué avec la direction afin de déterminer et d'évaluer les paramètres retenus dans la détermination des durées d'amortissements. Nous avons vérifié l'application correcte des durées d'amortissement fixées annuellement par la direction financière et approuvées par le Comité d'audit sur la base des indications transmises par la direction technique et des justifications des concessions. Pour les remontées mécaniques, nous avons vérifié les durées d'amortissement de chaque partie d'une installation ayant un coût significatif au regard de leur durée d'utilité propre et de celle de l'installation. En outre, nous nous sommes assurés que les durées d'amortissement statutaires ne dépassaient pas les durées fixées par la direction.

En plus des procédures analytiques de substance réalisées sur les valeurs des immobilisations corporelles et les amortissements, nous avons testé par échantillonnage les acquisitions, les cessions et les amortissements ainsi que la concordance entre le module des immobilisations corporelles et la comptabilité générale.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en oeuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou,

si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

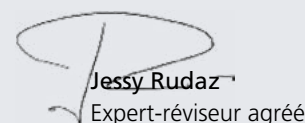
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

FIDUCIAIRE FIDAG SA


Anne-Laure Rey

Experte-réviser agréée
Réviser responsable


Jessy Rudaz

Expert-réviser agréé

Martigny, le 28 février 2020

Exemplaire numérique

ONT COLLABORÉ POUR LA SOCIÉTÉ EN 2018/2019

ABBET Damien | ACAMPORA Isabella | ADHIKARI Dhan Bahadur | AGABIO Cristina | ALLAMAN Ismaël | ALLAMAN Samuel
ALVES DE SOUZA Geoffrey | AMAUDRUZ Paul-Victor | ANKUDAVICIUS Florian | ANTONIN Catherine | ARLETTAZ Raphaël
ARNAUD Romuald | ASSOUAN KONE Olivia Carene | AUBERT Samuel | BAGNOUD Ghislaine | BALLEYS Alain | BALOGÉ Mélanie
BALSAMO Julien | BALTZINGER Manon | BAPST Emeline | BARBEN Frédéric | BARBEN Valérie | BARCELONA Delfina | BASTIN
Chandra | BATIK Keimo | BAUD Antonin | BAUDIN Aline | BECK Arnaud | BEITES Arnaud | BELGHACHE Hugo | BELO FRANCO
Hugo | BEN M'RABET Denis | BENNINGER Coline | BERCLAZ Gianni | BERCLAZ Mégane | BERNET Alyson | BESNARD Thomas
BESSARD Anne-Françoise | BESSARD Céline | BESSE Georges | BESSE Jean-Pierre | BESSE Ana | BESSON David | BESSON
Inacyara | BESSON Patricia | BESSON Sophie | BIJELIC Tina | BINGGELI Chantal | BISELX Marion | BLANC Pietro | BLANC
Séverine | BLANCHET Elodie | BOFFELLI Lucia | BOHNET Emily | BORTONE Daniel | BOVEY Sébastien | BRADY John | BRAUN
Yann | BRAUNE Mélanie | BREGY Charles-André | BROSSEAU Kalede | BRUCHEZ Didier | BRUCHEZ Etienne | BRUCHEZ Flory
BRUCHEZ Jacques | BRUCHEZ Jean-Marc | BRUCHEZ Jean-Paul | BRUCHEZ Nicolas | BRUCHEZ Tanya | BRUCHEZ Karine
BRULHART-FAVRE Valérie | BURGARELLA Margot | BURROUGH Edgar | BURRUS Guillaume | CABRAL PIRES Daniel | CAMPO
Ophélie | CANTENOT Brice | CANTINI Fabien | CARBO Tom | CARVALHO DE OLIVEIRA Daniel Fernando | CASANOVA Raymond
CASARINI Silvain | CATTANEO Romano | CHAMPSAUR Gérald | CHAMPY Alexandre | CHARBONNET Chantal | CHARREX
Quentin | CHENAF Pierre | CHRISTINAT Thierry | CHRISTODOULAKIS Savvas | CLAIVOZ Ange-Albano | CLAIVOZ Emmanuel
CLARA PIRES COSTA SEMANAS Maria Ines | COLSON Mélanie | CONTAT Eric | COQUOZ Joaquim | CORTHAY Baptiste
CORTHAY Bertrand | CORTHAY Flora | CORTHAY DURRER Anne-Claude | COSSIN Clark | COUMES Baptiste | COUSSEAU
Laurence | CRAUSAZ Christine | CRAYSSAC Gérard | CRETENAND Rébecca | CRETTEX Adrien | DA PIEDADE FERREIRA RIBEIRO
Isabel Maria | DA SILVA LEAL Agostinho Paulo | DAGUZAN Julien | DAMAS GASPARD Paulo Jorge | DARBELLAY Jean-Louis
DARBELLAY Rémy | DARBELLAY Sébastien | DARBELLAY Thierry | DARBELLAY Vanessa | DAVID Charlotte | DE ARAUJO LOPES
Pedro Miguel | DE GUEYER Thibaut | DE JESUS BENTO Teresa | DE MELO CARDOSO Paula Natalina | DE PROST Vincent |
DE SANTI Paolo | DE SOUSA MARTINS URSO Ana Maria | DEBONS Charles | DECAILLET Yoann | DELALOYE Martina | DELEGLISE
Jean-Claude | DELEGLISE Jean-Marc | DELFIN Ugo | DELITROZ Jocelyne | DELY Macha | DEMORY Charlène | DENICOL Florent
DENICOL Julien | DERIVAZ Raphaëlle | DESGALIER Jean-Paul | DESLARZES Christophe | DESLARZES Marc | DESSIMOZ Adrien
D'HERIN Enrico | DIAS Nuno | DIETZ Laetitia | DORSAZ Gautier | DORSAZ Jérôme | DORSAZ Samuel | DOS ANJOS Megane
DOS SANTOS MELO André | DUCOM Julien | DUMOULIN Christian | DUMOULIN Cédric | DUMOULIN Johny | DUMOULIN
Steve | EVEILLARD Coralie | FARQUET Hélène | FARQUET René | FAURE David | FAVRE Dominique | FAVRE Georges-André
FAVRE Isabelle | FELLAY Baptiste | FELLAY Faustine | FELLAY Jonathan | FELLAY Lionel | FELLAY Pascal | FELLAY Sylviane
FELLAY Tristan | FELLAY Marie Claude | FELLAY-TROILLET Laetitia | FERNANDEZ Melina | FILLIEZ Christian | FILLIEZ Cyril
FILLIEZ Daniel | FILLIEZ Jean-Henri | FILLIEZ Valérie | FORMAZ Alain | FORMAZ Denis | FORREST Julie | FORT Eddy | FORT
Yannick | FRASSEREN Patrick | FRITZINGER Nicolas | FROSSARD Eloïse | FROSSARD Maëlle | FUMEAUX Edith | GABBUD
Michel | GABBUD Océane | GABIOUD Guillaume | GABIOUD Robin | GABIOUD Sarah | GABRIEL Fabrice | GAILLARD Mickaël
GAILLARD Sylvain | GAIMARD Allan | GANTNER Carole | GARD Jérémy | GARD Martial | GARD Pierrot | GATTONI Luca
GAUDEZ Stéphane | GAY Nicolas | GAY-DES-COMBES Yann | GEGIC Safet | GEORIS Marc | GEORIS Marion | GEOURJON
Floriane | GEX-MONNET Mirella | GFELLER Jean-Luc | GILLIOZ Luca | GILLIOZ Marie-France | GILLIOZ Pascal | GILLIOZ Patrick
GIOVANOLA Cindy | GIOVANOLA Cédric | GIRARD Teddy | GODART-CORTHAY Danielle | GOLDSCHMIDT Fabien | GOMES
LOPES Joël | GONZALEZ Flavie | GOUVEIA GOMES LOPES Idalia | GRANGE Christophe | GRANGE Nicolas | GROSS-RAGUENES
Perrine | GUEX Stéphane | GUIGOZ Jean-Bernard | GUIGOZ John | GUILLERM Stéphanie | GUY Arnaud | GUYET Valentin
HALLE Anne-Cécile | HARI Jonathan | HERIN Maryse | HIROZ Lucile | HOFMANN Christian | HOFMANN Mathias | HOUITTE
Sassandra | HUELGA Eddy | HUGON Sylvain | HUMERY Sébastien | ITHIER Annie | JACQUEMIN Tristan | JAMIESON Victoria
JILEK Milan | JORIS Marianne | JULLIER Alexandre | KALBERMATTER Valentin | KEREMPICHON Jennifer | KUKALAJ Lumturije

LABORIE Cyril | LANGEVELD Christina Cornelia | LATTION Mélina | LATTION Sandrine | LEBRUN Bertrand | LEFEVRE Julien
LEHNER Nathalie | LEJEUNE Laëtitia | LENNERT Vladimir | LEVRAND Daniel | L'HERMITE Henrik | LIODENOT David | LOMBA
Quentin | LORETAN Tom | LOVEY Emilien | LOVEY Ludovic | LOVEY Vincent | LUISIER Antoine | LUISIER Daniel | LUISIER
Jean-Paul | LUISIER Nicolas | LUISIER Fabien | MABILLARD Jérôme | MACEDO DE PINHO RAUSIS Vera Lucia | MAFFIOLI Lucas
MAGLIANO Gaetano | MAILLARD Jonas | MARBAISE Romain | MARCON Périne | MARE Franck | MARET Adrienne | MARET
Antoine | MARET Arlette | MARET Christophe | MARET Eric | MARET Fabien | MARET Jean-François | MARET Jean-Sébastien
MARET Marie-Ange | MARET Murielle | MARET Pamela | MARET Pascal | MARET Roger | MARET Steve | MARET Willy
MARET-DUMOULIN Marianne | MARET-MICHELLOD Christine | MARGUERETTAZ Laura | MARSAN Aurélie | MARTIN Cédric
MARTIN Rosa-Francesca | MASSON Lauréane | MATHAT Laurence | MATHIEU Maxime | MAXIMIANO FERREIRA Luis Filipe
MAY Lionel | MAY Alain | MAY Jessica | MAY Norbert | MAY Raphaël | MAY Steve | MAY Damien | MAY Philippe | MAYE
Mallory | MCLAUGHLIN Connor | METENIER Sébastien | METROZ Alain | MICHAUD Lionel | MICHAUD Nicolas | MICHAUD
Xavier | MICHELI François | MICHELLOD Alain | MICHELLOD Alain (comm) | MICHELLOD Françoise | MICHELLOD Jérémy
MICHELLOD Laurent | MICHELLOD Loris | MICHELLOD Mélanie | MICHELLOD Nicolas | MICHELLOD Thomas | MOLET Bryan
MOLET Jonathan | MONNET Henri-Charles | MONNET Pascal | MONNET Pierre-Joseph | MONNET Pierre-Louis | MONNET
Anne-Marie | MONNET Julien | MONTEIRO Jorge Manuel | MOOS Carole | MORAND Myriam | MORAND Pauline | MOREAU
Pierre | MOSA Cyrielle | MOTTE William | MOTTET Alexandre | MOULIN Diego | MOULIN Gaëlle | MULDER Laura | MURISIER
Gérard | MUSSI Valentina | NAVILLOUX Fabien | NICOLAS Amandine | NOTI Jean-Charles | ODIET Grégory | OGGIER-JILEK
Florence | OLIVIER Thomas | ORLANDINI Luca | OWEN Rachael | PACCOLAT Alain | PAGLIOTTI Lionel | PALACIOS Aurélien
PALADINO Giuseppe | PEAN Delphine | PELLISSIER Claude | PELLISSIER Michaël | PELLISSIER Roland | PENOT Delphine
PEREIRA DUARTE Nuno Filipe | PEREZ HINOJO Maria José | PERNEY Marie-Laure | PERRAUDIN Daria | PERRAUDIN Ginette
PERRAUDIN Marlène | PERRENOUD Cynthia | PERRETEN Pierre-André | PFISTER Alexandre | PFISTER Yves | PICANO Cédric
PINTO VIEIRA Pedro Filipe | PIOT Antoine | PISTORIUS Manuel | PLATHEY Alexandre | PORGES David | POUIT Valentin | PRATA
DOS SANTOS Dani Emanuel | QUENTIN Rémi | QUINODOZ Marc | QUIRANTES Emma | RABOUD Matthias | RAMOS Mahran
RAMUZ Mallory | RAPPAZ Sabine | RAUSIS Jean-Michel | REBORD Christian | REUSE Francis | REUSE François | REUSE-DORSAZ
Marthe | RIBEIRO BROCHADO DO AMARAL Manuel Luis | RIBEIRO DO AMARAL Anibal Joaquim | RICHARD Benoît | RIVA Loïs
RODUIT Mathieu | RODUIT Maxence | ROGGO Louis | ROGGO Martin | ROGGO Thomas | ROSERENS SCHALBETTER Monique
ROSSET Frédéric | ROSSIER Maël | ROUSSEAU Florian | RUGHOO-BOURGEOIS Monique | RUSSO Jean-Marie | SARRASIN
David | SARRASIN Johny | SARRASIN Marcel | SARRASIN Alan | SARRASIN Gratienne | SAUVAGE Hélène | SAUVAGE Vincent
SCHMITT Claire | SCHNEITER Lorenz | SECHAUD Julien | SEGALLA Leandre | SEGALLA Nathan | SIBY Coumba | SIMON Kévin
SNIDER Patrick | SOARES AMARO Rute Vanessa | SPINELLI Martin Adrian | SUBILIA BERSIER Micheline | TARAMARCAZ Loïs
TARDIF David | TEINTURIER Aurélie | TEINTURIER Denis | TEITGEN Cyril | TERRETTAZ Didier | THOMAS Laurent | TISSIERES
Corinne | TISSOT Luc | TONNELIER Matthieu | TORELLO Yannick | TORNAY Emmanuel | TORNAY Jean-Pascal | TORNAY Nicolas
TORNAY Yannick | TOURMEAU Bertrand | TOUSIGNANT Sophie | TREINTA Ana | TROILLET Claude | TROILLET Jacky | TROILLET
Raphaël | TUAZ Kay-Line | TURBERG Claude | TURCHI Gérald | UDRIOT Sarah | UNGEMACHT Fabrice | UNGEMACHT Patrick
URCUN Marine | VALDENAIRE Chloé | VALDENAIRE Dominique | VALFREDINI Isabelle | VAN DER STEEN Jonathan | VAN
MESSEN Aurélie | VAN OMMEN Sander | VARALLI Patrick | VAUCHER Laurent | VAUCHER Leila | VAUDAN Alexandre | VAUDAN
Anne-Dolorès | VAUDAN Robin | VERHAS Anthony | VICTORIA Sophie | VILLANUEVA-RUOSS Maria Soledad | VINCENSINI
Magalie | VOCHELLE Arthur | VOLLUZ Danila | VOUILLAMOZ Adrien | VOUILLAMOZ Jean-Marc | VOUILLAMOZ Misaël
VOUILLAMOZ Paul-André | VOUILLAMOZ-GILLIOZ Eva | VOUILLOZ Katia | VUIGNIER Johan | WESTON Catherine | WICHT
Roméo | WILMOTTE Louis | ZARRILLO-FAVRE Clarisse | ZINAOUI-CARRUPT Claudine | ZMOOS Rémy

Impressum

Edition: Téléverbier

Rédaction: Téléverbier, Le fin mot Communication

Conception: Le fin mot Communication

Crédits photos: Téléverbier

Impression: Valmedia AG, Viège

Tirage: 400 exemplaires

Ce rapport est également disponible en téléchargement sur notre site www.televerbier.ch



Téléverbier SA

CP 419, CH – 1936 Verbier

+41 (0)27 775 25 11

info@televerbier.ch

www.televerbier.ch

